

REPUBLIQUE DU BENIN
CONSEIL DE CONCERTATION DES RIZICULTEURS DU BENIN
(CCR-B)



**RAPPORT DE L'ETUDE D'ETAT DES LIEUX DE
LA FILIERE RIZ AU BENIN EN 2014**

RAPPORT FINAL



Mission réalisée par :
Dieu-Donné KONNON
Cyrille S. SOTONDI
Yao Antoine ADIDEHOU

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES.....	iii
LISTE DE TABLEAUX.....	v
LISTE DES FIGURES	vi
RÉSUMÉ	vii
1. INTRODUCTION.....	1
2. OBJET DE L'ETUDE	3
3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	4
3.1. DEMARCHE DE CONDUITE DE LA MISSION	4
3.2. PHASAGE DE LA MISSION	4
4. APERCU DE LA FILIERE RIZ AU BENIN EN 2014	7
4.1. POLITIQUES, STRATEGIES, CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE PROMOTION DU RIZ	7
4.1.1. Politiques sectorielles de promotion des filières	7
4.1.2. Stratégies de promotion de la filière riz.....	8
4.1.3. Cadre institutionnel et organisationnel de promotion de la filière riz	12
4.1.4. Effets et impacts des politiques et stratégies de promotion du riz au Bénin	15
4.2. MAILLON INTRANTS ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	16
4.2.1. Les différents types d'intrants et d'équipements	16
4.2.2. Les acteurs du maillon intrants et équipements spécifiques.....	17
4.2.3. Les mécanismes d'approvisionnement en intrants et équipements spécifiques	19
4.3. MAILLON PRODUCTION	20
4.3.1. Potentialités rizicoles du Bénin	20
4.3.2. Systèmes de production de riz	20
4.3.3. Types d'aménagement rizicole.....	22
4.3.4. Superficies, productions et rendements	22
4.3.5. Acteurs du maillon production.....	24
4.3.6. Organisation et performance de la production	25
4.3.7. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon production	26
4.4. MAILLON TRANSFORMATION	27
4.4.1. Types de transformation et produits obtenus.....	27
4.4.2. Acteurs de la transformation	34
4.4.3. Organisation des acteurs de la transformation	35
4.4.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon transformation	35
4.5. MAILLON COMMERCIALISATION	37
4.5.1. Acteurs impliqués dans la commercialisation.....	37
4.5.2. Organisation de la commercialisation du riz.....	40
4.5.3. Circuits de commercialisation et flux du riz	41
4.5.4. Analyse de l'offre et de la demande	43
4.5.5. Mécanismes de fixation du prix du riz.....	45
4.5.6. Compétitivité du riz produit au Bénin.....	47
4.5.7. Types d'informations recherchées et canaux de diffusion	48
4.5.8. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon commercialisation	49
4.6. CONSOMMATION DU RIZ AU BENIN	50
4.6.1. Que retenir de la littérature existante ?	50
4.6.2. Stratégies d'approvisionnement en riz	51
4.6.3. Facteurs déterminant le choix des consommateurs	52
4.6.4. Perception du riz local par les consommateurs	53

4.7.	LIENS D’AFFAIRES ENTRES ACTEURS DE LA FILIERE RIZ AU BENIN	53
4.8.	GENRE ET ENVIRONNEMENT AUTOUR DE LA FILIERE RIZ AU BENIN	54
4.8.1.	Le genre dans la filière riz	54
4.8.2.	La filière riz et les questions environnementales	55
5.	CONTRAINTES, DEFIS ET PROPOSITIONS D’ACTIONS	56
5.1.	RAPPEL DE QUELQUES PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS.....	56
5.2.	CONTRAINTES ACTUELLES DE LA FILIERE	58
5.3.	ENJEUX ET DEFIS ACTUELS DE LA FILIERE RIZ AU BENIN	59
5.4.	LA PROBLEMATIQUE DES INTRANTS.....	61
5.5.	QUELQUES PROPOSITIONS D’ACTIONS.....	61
5.5.1.	Mécanismes durables et sécurisé d’approvisionnement en intrants et de commercialisation du paddy	61
5.5.2.	Sujets de plaidoyer pour le CCCR-B.....	63
5.5.3.	Domaines encore peu fournis d’informations	65
6.	CONCLUSION ET SUGGESTIONS	67
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	69
	ANNEXES	70

SIGLES ET ACRONYMES

ADF	: African Development Foundation
ADRAO	: Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AFD	: Agence Française de Développement
AFDI	: Agriculteurs Français et développement International
ANASEB	: Association Nationale des Semenciers du Bénin
APRAL	: Association des Producteurs de Riz de l'Atlantique Littoral
BM	: Banque Mondiale
CAFROP	: Coopérative d'Amélioration de la Filière Riz dans l'Ouémé et le Plateau
CAI	: Centrale d'Approvisionnement en Intrants
CARDER	: Centre Agricole Régional pour le Développement Rural
CBF	: Cellule Bas-Fonds
CCR-B	: Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin
CIDR	: Centre Internationale pour le Développement et la Recherche
CRR-MC	: Conseil Régionale des Riziculteurs du Mono-Couffo
CTB	: Agence Belge de Développement
CUMA	: Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles
CVA	: Chaînes de Valeurs Ajoutées
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DAGRI	: Direction de l'Agriculture
DAER	: Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DGR	: Direction du Génie Rural
DPLR	: Direction de la Promotion de la Législation Rurale
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPQC	: Direction de la Promotion de la Qualité et du Contrôle des produits agricoles
DRE	: Direction Régionale d'Exploitation
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESOP	: Entreprise de Services et Organisations de Producteurs
ETD	: Entreprises, Territoires et Développement
FAFA-AD	: Facilité d'Appui aux Filières Agricoles de l'Atacora-Donga
FAFA-MC	: Facilité d'Appui aux Filières Agricoles du Mono-Couffo
FAIA	: Facilité d'Appui aux Investissements Agricoles
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	: Franc de la Communauté Française d'Afrique
FECECAM	: Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
FFOM	: Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
GIZ	: Coopération Allemande
IMF	: Institution de Micro Finance
INRAB	: Institut National pour la Recherche Agricole du Bénin
JICA	: Coopération Japonaise
LDCB	: Ligue de Défense des Consommateurs du Bénin
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
NERICA	: New Rice for Africa
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique

OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	: Office Nationale d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	; Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation de Producteurs
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PAC	: Port Autonome de Cotonou
PACER	: Programme Cadre d'Appui à la Croissance Economique Rurale
PADA	: Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PADER	: Programme d'Appui au Développement Rural
PAFIRIZ	: Projet d'Appui à la Filière Riz du Bénin
PASA-AD	: Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans l'Atacora-Donga
PDAC	: Projet de Développement Agricole des Communes
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PDRN	: Projet de Diffusion du Riz NERICA
PNIA	: Plan National d'Investissement Agricole
PPMA	: Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole
ProAgri	: Programme de Promotion de l'Agriculture
ProCGRN	: Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PSAIA	: Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTAA	: Programme Technologie Alimentaire et Agricole
PUASA	: Projet d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
RESOP	: Réseau des Entreprises de Services et Organisations de Producteurs
RIVALOP	: Riz de la Vallée de l'Ouémé et du Plateau
SCDA	: Secteur Communal pour le Développement Agricole
SNDR	: Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture
SONAPRA	: Société Nationale pour la Promotion Agricole
UCCPR	: Union Communale des Coopératives de Producteurs de Riz
UCR	: Union Communale Rizicole
UE	: Union Européenne
UNIRIZ-C	: Union Régionale des Riziculteurs du Centre
URCPR-AD	: Union Régionale des Coopératives de Producteurs de Riz de l'Atacora-Donga
URIZOP	: Union Régionale des Riziculteurs de l'Ouémé et du Plateau
URPR-BA	: Union Régionale des Producteurs de Riz du Borgou-Alibori
URR	: Union Régionale Rizicole
VECO	: Vredeseilanden

LISTE DE TABLEAUX

- Tableau 1 : Localités parcourues, les acteurs rencontrés et la taille de l'échantillon
- Tableau 2 : Niveau de structuration des riziculteurs
- Tableau 3 : Principales variétés de riz et leur performance
- Tableau 4 : Répartition du potentiel de bas-fonds au Bénin
- Tableau 5 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des maillons intrants spécifiques et production
- Tableau 6 : Infrastructures de quelques rizeries visitées
- Tableau 7 : Equipements de quelques rizeries visitées
- Tableau 8 : Capacités de production et utilisation de quelques rizeries
- Tableau 9 : Présentation de quelques marques de riz local
- Tableau 10 : Marchés d'écoulement, quantités vendues et prix pratiqués par quelques transformateurs en 2013
- Tableau 11 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon transformation
- Tableau 12 : Acteurs impliqués dans la commercialisation du paddy
- Tableau 13 : Bénin – Importations pays d'origine (2009)
- Tableau 14 : Evolution des importations de riz au Bénin
- Tableau 15 : Evolution des prix du riz importé et du riz local
- Tableau 16 : Principaux critères de choix du riz par les commerçants
- Tableau 17 : Information recherchées sur le riz local par les commerçants
- Tableau 18 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon commercialisation
- Tableau 19 : Lieux d'approvisionnement en riz
- Tableau 20 : Raisons de choix des lieux d'approvisionnement
- Tableau 21 : Critère de choix des types de riz des consommateurs
- Tableau 22 : Préoccupations et solutions proposées par les acteurs des plateformes de dialogue
- Tableau 23 : Contraintes de la filière riz par maillon

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNDR (SNDR, 2011)

Figure 2 : Evolution des superficies de riz au Bénin de 1997 à 2012)

Figure 3 : Evolution de la production de riz au Bénin de 1997 à 2012.

Figure 4 : Evolution des rendements de riz au Bénin de 1997 à 2012.

Figure 5 : Représentation schématique du circuit de commercialisation du riz (Adégbola et Sodjinou, 2001)

Figure 6 : Evolution de la production et de la consommation de riz au Bénin (SNDR, 2011).

Figure 7 : Evolution des dons de riz et de la production nationale (Adidéhou et Sotondji, 2014).

RÉSUMÉ

L'étude d'état des lieux de la filière riz au Bénin a révélé des éléments très intéressants. On est aujourd'hui en mesure d'affirmer que la filière riz est réellement une filière porteuse pour le Bénin. Non seulement elle contribue à la sécurité alimentaire du pays, mais elle est aussi pourvoyeuse de revenus pour les différents acteurs qui s'y sont engagés. En effet, depuis la crise alimentaire de 2007-2008, aussi bien le Gouvernement, les Partenaires techniques et Financiers et les acteurs directs de la filière (producteurs, transformateurs et commerçants) ont engagé des efforts qui ont hissé la filière riz à un niveau assez élevé.

La combinaison de ces efforts aux différents atouts dont dispose la filière a permis de donner un véritable élan à la filière riz. Ainsi, en cinq années, la production de riz a plus que doublé au Bénin. Bien que le Bénin soit toujours un importateur net de riz, l'organisation des acteurs, l'exécution des différents projets de développement, le soutien aux chaînes de valeurs ajoutées ont permis d'augmenter la production. Ainsi, les différents maillons de la filière ont connu des évolutions.

Le maillon de la production est le plus dynamique de part l'engouement et l'organisation des acteurs, les productions obtenus et les différents appuis. Les acteurs de ce maillon sont organisés du niveau village jusqu'au niveau national au travers du Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin.

Le maillon des intrants spécifiques et des équipements présente différents visages. Si les intrants comme les semences certifiées de riz sont de plus en plus présents, les engrais spécifiques ne sont pas toujours disponibles. Les engrais vivriers et coton qui sont utilisés ne sont pas mis en place à temps, compromettant souvent le travail des producteurs.

Concernant les maillons transformation et commercialisation, ils connaissent aussi des évolutions même s'ils sont encore timides. Dans le maillon transformation, l'Etat a mis en place deux grandes rizeries à Glazoué et Malanville. Malheureusement, ces rizeries sont encore loin de fonctionner à leur plein régime. De même, les unités de transformation ne disposent pas encore de mécanismes clairs d'approvisionnement en paddy. Enfin, ces unités n'intègrent pas les charges de structure dans la fixation du prix de cession du riz usiné. Pour ce qui est de la commercialisation du riz usiné, les circuits ne sont pas encore organisés ou sont peu performants. Le riz local est très peu présente/visible sur les marchés urbains ; ce qui se traduit par la forte consommation de riz dans les zones de production.

De façon générale, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes. De nombreuses difficultés et contraintes minent toujours le développement de la filière riz. Au nombre de ces contraintes et difficultés, les plus importantes sont :

- Les difficultés d'accès aux intrants spécifiques ;
- Le faible niveau d'aménagement des bas-fonds ;
- L'absence de crédits adaptés aux besoins des acteurs directs de la filière ;
- Le faible niveau d'organisation et de professionnalisation des acteurs de la filière ;
- L'absence de statistiques fiables ;
- L'absence de mécanismes d'informations crédibles ;

- L'absence de régulation des importations de riz.

Le développement de la filière passe par la résolution de ces contraintes. Ainsi, de nombreux défis se posent à la filière riz en dépit des évolutions positives notées.

Par rapports à ces différents défis, le Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin qui se positionne comme la seule faîtière nationale des producteurs de riz et qui intervient pour la professionnalisation de ses membres se doit de :

- S'impliquer dans l'approvisionnement en paddy des rizeries d'Etat ;
- D'œuvrer pour la promotion des aménagements durables ;
- Mettre en place un mécanisme d'accès aux intrants spécifiques ;
- Structurer les OP riz tout en tenant compte de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives ;
- Œuvrer pour la régulation des importations de riz au Bénin ;
- Plaider pour la mise en place d'un fonds de garantie pour le financement des activités rizicoles
- Mettre en place une veille pour le suivi de la mise en œuvre de la SNDR.

L'étude a enfin révélé que certains domaines sont encore peu fournis en informations et qu'il est indispensable que le CCR-B les explore. Quelques uns de ces domaines ont été recensés et sont présentés ci-dessous :

- L'état des lieux des aménagements de bas-fonds et quels choix/options font les béninois par zone de production ?
- Le financement des activités rizicoles ;
- Les statistiques sur la filière riz ;
- Les relations entre la production de paddy et les capacités des unités de transformation ;
- Les exportations réelles de riz vers le Nigéria et d'autres pays de la sous-région ;
- La capacité des OP à développer des services économiques et d'appui-conseil techniques.

1. INTRODUCTION

Depuis quelques années, le riz fait partie des céréales les plus consommées au Bénin. Autrefois considérée comme un aliment de luxe essentiellement consommé les jours de fête, cette céréale occupe une place de plus en plus importante dans l'alimentation des populations. Elle occupe d'ailleurs la troisième place en termes de production de céréales après le maïs et le sorgho (ABEL, 2009) et représente la deuxième céréale en termes de consommation après le maïs (CCR-B, 2011). Le riz bénéficie de nos jours d'un grand intérêt politique dans le cadre du développement des filières.

La quantité moyenne de riz consommée par an par habitant est de l'ordre de 25 à 30 kg, soit une consommation totale annuelle variant entre 175 000 et 210 000 T, d'après les données de la SNDR (2011). Les besoins en consommation augmentent de jour en jour alors que la capacité de production nationale ne parvient pas à y faire face. Les statistiques disponibles révèlent que la production totale serait d'environ 219 101 tonnes de paddy produit en 2012 sur une superficie d'environ 65 729 hectares.

Les conditions édaphiques et climatiques du pays favorisent largement des possibilités d'extension des exploitations rizicoles et d'amélioration de la productivité. Actuellement, la demande en consommation de riz de la population dépasse de loin l'offre. Le Bénin est alors obligé d'importer chaque année d'importantes quantités de riz. Ces importations sont actuellement estimées à plus de 120 000¹ tonnes de riz pour compenser le déficit.

Or, la nécessité de promotion de la riziculture au Bénin a toujours été perçue depuis les années 60 et différentes politiques et stratégies ont été développées dans ce sens, avec des résultats généralement mitigés ou peu convaincants.

C'est conscient de cet état de chose que les producteurs de riz ont commencé par s'organiser depuis les années 2000 afin de produire et de mettre sur le marché du riz compétitif répondant aux besoins des consommateurs. Les initiatives développées par ces producteurs ont abouti à la création en Mai 2006, du Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B), seule faîtière nationale des organisations de producteurs de riz du Bénin (CCR-B, 2012).

Cette organisation encore jeune s'est fixée comme objectifs de :

- Représenter les producteurs de riz du Bénin dans toutes les instances de décision tant au niveau national, régional et international;
- Sauvegarder et défendre les intérêts de la profession de production de riz au Bénin;
- Promouvoir la professionnalisation des producteurs de riz et coordonner toute action entrant dans le cadre de la production de riz au Bénin.

A travers ces objectifs, on perçoit le rôle assez important que veut jouer le CCR-B dans le développement de la filière riz au Bénin. Pour y parvenir, il utilise le plaidoyer comme véritable instrument d'action aussi bien auprès des institutions publiques et de l'État, qu'auprès des partenaires techniques et financiers.

¹ Il s'agit uniquement de la partie des importations qui est consommée au Bénin. Les quantités réexportées vers le Nigéria et les pays de l'inter land ne sont pas prises en compte dans ce chiffre.

La crise alimentaire de 2008 ayant entraîné une baisse des volumes disponibles sur le marché international et une montée des prix de riz a obligé les différents États importateurs à développer d'autres initiatives pour satisfaire les besoins alimentaires des populations en riz. C'est ainsi qu'au Bénin, le Gouvernement a entrepris différentes mesures d'urgence pour accompagner la production du riz. Dans le même temps, la communauté internationale s'est mobilisée et les efforts conjugués de l'ensemble des acteurs ont conduit à la mise en œuvre de plusieurs projets rizicoles dans le pays. Aujourd'hui, le CCR-B cherche à voir ce que ces différents projets ont apporté au pays et aux producteurs de riz.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude qui vise entre autre à fournir au CCR-B, les informations nécessaires en vue d'une part, d'identifier des sujets pertinents de plaidoyer et d'autre part, d'élaborer les argumentaires de plaidoyer afin de relancer le développement de la filière riz, en soutien aux progrès et avancées enregistrés ces dernières années.

2. OBJET DE L'ETUDE

L'étude d'état des lieux de la filière riz au Bénin en 2014 s'inscrit dans le cadre des activités de plaidoyer et de défense des intérêts des producteurs du Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B). Cette étude vise à élaborer un document qui présente la situation actuelle de la filière riz et en particulier le maillon commercialisation. Il s'agira aussi d'identifier les forces, faiblesses, enjeux et perspectives de la filière riz au Bénin. De même, il sera question de faire des propositions concrètes sur les stratégies à développer par le CCR-B pour une poursuite efficace des processus multi-acteurs devant lui permettre de devenir un acteur incontournable dans la filière riz au Bénin.

A partir de cet objectif principal, les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Présenter la situation réelle au niveau de la production, de la transformation, de la fixation des prix, de la distribution ou commercialisation, de la consommation et la gouvernance de la filière riz au Bénin, tout en faisant ressortir l'aspect genre et la dimension environnementale ;
- Analyser les différents éléments de la commercialisation du riz : maillon production, qualité du produit, situation de l'offre et de la demande, circuits de commercialisation (riz blanc et riz étuvé) ;
- Caractériser les segments de marché du riz étuvé, du riz blanc local et du riz importé, riz exporté (comment et vers où) ;
- Identifier les défis et contraintes au niveau de la commercialisation du riz local ;
- Identifier les besoins du marché urbain (type de produit/conditionnement, qualité, emballage, circuits de distribution, etc.) ;
- Identifier les besoins d'informations sur le marché et les besoins de renforcement de capacités des acteurs ;
- Etudier les circuits commerciaux du riz local et du riz importé : les structures de mise en marché et leur performance ;
- Analyser les prix de marchés des CVA ;
- Rechercher les opportunités de marchés liées à chaque CVA (cibler les marchés importants, identifier les acteurs et voir la possibilité de contractualiser avec ces acteurs) ;
- Proposer des stratégies concrètes pour la poursuite des processus multi-acteurs qui permettront au CCR-B d'occuper la place d'un acteur incontournable dans la chaîne de valeur riz.

Pour réaliser cette étude, il s'agira de faire une « étude des études », dont les enseignements tirés devront permettre la valorisation des actions du CCR-B en faveur du développement de la filière riz. La plus-value de l'exercice proviendra entre autres de la mise en commun et du croisement des études déjà disponibles, de la mise à jour de certaines données, de l'identification des insuffisances (de ces études ?), et de la recherche des données manquantes éventuelles.

3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique utilisée pour réaliser l'étude est assez participative et basée sur l'analyse consensuelle et objective.

3.1. DEMARCHE DE CONDUITE DE LA MISSION

Comme toute étude sérieuse et crédible, une démarche méthodologique basée sur une très grande implication des acteurs directs de la filière a été adoptée, étant donné que la qualité des résultats dépend largement de la participation active des acteurs concernés. Pour cela, la démarche a consisté à amener ces acteurs à livrer le maximum d'informations. Il est utilisé à cet effet la technique de la maïeutique. Il s'agissait au travers de guides d'entretien, de discuter de façon active, amicale et dans une ambiance constructive avec les différentes cibles. Les séances de collecte de données n'ont été ni des espaces de questions-réponses, ni de simples moments de collecte d'information mais des espaces de libre discussion, de libre expression, des moments de développement des argumentaires, de recueil des perceptions, d'analyse conjointe et de définition de propositions de développement de la filière riz au Bénin. Différents types d'entretien ont été organisés à cet effet : les entretiens individuels et les entretiens de groupes.

Pour ce qui concerne spécifiquement la documentation qui représente une part importante de cette mission, la démarche de l'équipe de consultants a été assez systématique et a consisté à identifier, récupérer et traiter des éléments divers (chiffres, bibliographie, textes...) sur le riz au Bénin.

3.2. PHASAGE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mission, la démarche méthodologique utilisée a comporté plusieurs phases : le cadrage, la documentation, la collecte d'informations, l'analyse et le traitement des informations, l'élaboration du rapport provisoire, la restitution du rapport provisoire, l'intégration des amendements et la finalisation du rapport définitif.

► Cadrage de la mission

Il s'est agi d'organiser une rencontre avec le commanditaire et ses partenaires pour d'une part échanger sur les grandes lignes de la mission et surtout de se mettre d'accord sur les objectifs, les résultats attendus, la méthodologie et les différents outils à utiliser par les consultants. Le cadrage a permis d'actualiser le chronogramme d'exécution de la mission et de collecter les informations au niveau du commanditaire et ses partenaires. De même, les modalités de collaboration avec le comité de pilotage ont été définies.

Pendant le cadrage, les unités d'observation concernées par l'étude ont été définies et validées conjointement avec le comité de pilotage mis en place par le commanditaire.

► La documentation

La phase documentaire a été assez importante durant la mission au regard des exigences et orientations du commanditaire. Cette phase qui représentait d'ailleurs le cœur de la

mission a consisté en une revue documentaire assez exhaustive de la littérature disponible sur la filière riz au Bénin, en l'occurrence les politiques en faveur du développement de la riziculture. Cette revue documentaire a permis de mettre sur orbite pour valorisation les conclusions des études déjà réalisées sur la filière riz notamment sur le maillon commercialisation. La revue documentaire a été faite à l'aide d'une grille de revue documentaire conçu à cet effet. Il s'agit d'une grille de lecture et de synthèse de la documentation conçu dans un canevas qui permet de recueillir les meilleures informations en rapport avec la mission et les résultats attendus. Les différents documents exploités sont présentés dans la bibliographie.

► La collecte d'information auprès des acteurs

Cette phase a constitué en deux étapes : l'élaboration des outils de collecte de données et la collecte de données proprement dite.

La collecte de données primaire a été faite par des entretiens semi-structurés avec des guides d'entretien, des entretiens structurés avec des questionnaires, et par l'observation participante.

Une attention particulière a été accordée à la triangulation des informations, ce qui a permis de ne retenir que les informations réelles et vérifiées sur le terrain.

Les consultants ont combiné à la fois les échanges formels et les échanges informels afin de tirer le maximum d'informations des structures et des personnes rencontrées.

Les données ont été collectées dans plusieurs localités, auprès de plusieurs types d'unités de collecte de données sélectionnées avec un échantillonnage raisonné. Les acteurs ont été rencontrés surtout sur leur lieux de travail ce qui a favorisé les observations au niveau des acteurs directs des différentes chaînes de valeurs riz. Ainsi, pour les commerçants spécifiquement, les marchés de Glazoué, Bohicon, Malanville, Cotonou et Porto-Novo ont été parcourus. Dans ces différents marchés, des entretiens non structurés ont été faits avec les commerçants et les consommateurs rencontrés.

Le tableau 1 présente les localités parcourues, les acteurs rencontrés et la taille de l'échantillon.

Tableau 1 : Localités parcourues, les acteurs rencontrés et la taille de l'échantillon

Localités de collecte de données	Types d'unité de collecte de données	Nombre d'acteurs rencontrés
Ouémé-Plateau	OP	01
	Producteurs	03
	Mini rizeries	02
	Commerçants	02
Zou-Collines	OP	05
	Producteurs	04
	Rizeries et mini rizeries	02
	Etuveuses	05
	Commerçants	06
Borgou-Alibori	OP	01
	Rizeries	01

	Etuveuses	08
Atlantique-Littoral	Commerçants	07
	Consommateurs	20
Mono-Couffo	OP	01
	Mini rizerie	02
Total		70

Source : Enquête, 2014

La liste et les contacts des personnes rencontrées se trouvent en annexe 1.

► Le traitement et l'analyse des informations

Le traitement et l'analyse des informations sont liés aux types de données collectées. Pour les données quantitatives, des statistiques descriptives simples comme les moyennes et les pourcentages ont été calculées et présentées sous forme de tableau, de figure ou de diagramme. La constitution de la base de données a été faite avec le logiciel Excel qui a été aussi utilisé pour le traitement statistique et la réalisation des figures.

Concernant les données qualitatives, il a été question de bien les comprendre, de les vérifier sur le terrain et de rapporter certaines informations telles qu'elles ont été fournies pour rendre le rapport plus dynamique et plus vivant.

► L'élaboration du rapport provisoire

Le rapport provisoire a consisté en une synthèse logique de toutes les informations collectées et analysées, aussi bien des données primaires (documentation) que des données secondaires (enquêtes / entretien). Le rapport est présenté dans un style simple et accessible au commanditaire.

Il sera finalisé dès que les observations et apports divers seront faits par le commanditaire et toutes les personnes ressources qu'il impliquera dans sa validation seront faites.

4. APERCU DE LA FILIERE RIZ AU BENIN EN 2014

4.1. POLITIQUES, STRATEGIES, CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DE PROMOTION DU RIZ

4.1.1. Politiques sectorielles de promotion des filières

Depuis les indépendances, le Bénin a développé différentes politiques pour le développement de l'agriculture. Très tôt ce secteur a été perçu comme un des secteurs pourvoyeurs d'emplois et de richesses pour le pays.

La politique de développement des filières en cours au Bénin est tirée des Orientations Stratégiques de Développement (OSD) élaborées pour la période 2006–2011. Les OSD sont en cohérence avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et ont servi de base aux travaux d'élaboration de stratégies et de programmes, notamment le Plan Stratégique de relance du Secteur Agricole (PSRSA). L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des OMD et à la réduction de la pauvreté. Le PSRSA a retenu la promotion des filières comme axe majeur d'intervention.

Les stratégies sur lesquelles se fonde le PSRSA sont au nombre de neuf à savoir :

- le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité ;
- le renforcement de l'accessibilité aux intrants ;
- la mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible ;
- la mise en place de financements adaptés et accessibles ;
- l'amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques ;
- le développement et l'opérationnalisation des aménagements agricoles ;
- la sécurisation et la gestion de l'accès au foncier ;
- la facilitation de l'accès aux marchés ;
- la professionnalisation des exploitations de type familial et, la promotion des grandes exploitations et de l'entrepreneuriat agricole.

Ces stratégies sont valables et s'appliquent de manière transversale aux différentes filières agricoles pour l'élaboration des plans d'actions correspondants dont la filière riz.

Le PSRSA considère la promotion des filières comme l'axe majeur à partir duquel le secteur agricole contribuerait à la mise en œuvre des nouvelles orientations ci-dessus rappelées. Ainsi, la note d'orientation stratégique de promotion des filières agricoles au Bénin qui lui est adossée précise que la promotion des filières agricoles repose sur la démarche "chaîne des valeurs ajoutées (CVA)" qui prend en compte tous les maillons de la production, de la transformation, de la conservation et de la mise en marché et procède au renforcement des liens d'affaires entre les différents acteurs (fournisseurs d'intrants spécifiques, producteurs primaires, transformateurs, équipementiers, commerçants/exportateurs, prestataires de services, etc.).

Le PSRSA a fait l'option de la promotion de treize filières agricoles sur la base des critères essentiellement économiques, permettant d'identifier celles qui contribuent non seulement à l'atteinte des deux objectifs spécifiques du PSRSA, mais aussi qui ont un effet d'entraînement sur d'autres filières. La filière riz fait partie des filières prioritaires retenues par le PSRSA.

Depuis 2005, le Bénin s'était déjà doté d'une politique nationale semencière et qui a été revue et adoptée à nouveau en 2013. L'objectif principal de cette politique semencière est de favoriser l'émergence d'une industrie semencière bien coordonnée et durable capable d'appuyer la création des variétés performantes, d'assurer un contrôle rigoureux et efficace, de produire et de commercialiser des semences de qualité et de promouvoir leur utilisation auprès de toutes les catégories d'agriculteurs afin d'assurer la sécurité alimentaire et un développement global du secteur agricole au Bénin.

Les dispositions pratiques de la production de semences de qualité sont amplement définies dans le PSRSA.

4.1.2. Stratégies de promotion de la filière riz

Au Bénin, la promotion de la riziculture a toujours été perçue comme une nécessité depuis les années 1960, surtout à travers les divers plans de développement économique et social. Ces plans mettaient en exergue le fait que le Bénin « peut produire sur son sol non seulement de quoi satisfaire les besoins de sa consommation en riz, mais aussi une partie des besoins des pays voisins, notamment le Nigéria » (DPP/MAEP, 2011). Ces stratégies ont d'abord porté sur la promotion des grands périmètres rizicoles en ensuite sur les petits périmètres sans des résultats tangibles. Les différentes stratégies de promotion de la filière riz, développées depuis 2008 sont présentées ci-dessous.

► Elaboration de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture

En 2011, une Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture au Bénin (SDNR, 2011) a été élaborée. Son objectif global est d'accroître la production rizicole de 72 960 tonnes de riz paddy en 2007 à au moins 600 000 tonnes de paddy par an (385 000 tonnes de riz blanc par an) à partir de 2015.

Huit axes stratégiques d'interventions ont été retenus à savoir : (i) semences de riz de qualité disponibles et accessibles ; (ii) engrais, pesticides et herbicides spécifiques disponibles et accessibles ; (iii) stockage, conservation, transformation et mise en marché du riz ; (iv) maîtrise de l'eau pour la production rizicole opérationnelle ; (v) accès aux équipements agricoles et leur entretien ; (vi) accès aux innovations techniques et connaissances professionnelles ; (vii) accès aux crédits et financements agricoles adaptés et (viii) accès au foncier.

► Création de cadre de concertation ou de plateforme de dialogue des acteurs de la filière

Pour faire avancer la filière riz à travers le renforcement des liens d'affaires entre les acteurs, du 23 au 25 octobre 2012, avec l'appui du PDDAA2 et de la GIZ, un atelier national

² Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique

a été organisé sous le thème « dialogue national des acteurs CVA riz en liaison avec la mise en œuvre du PSRSA/PNIA³/PDDAA».

Au cours de cet atelier les acteurs ont pris des engagements pour faire avancer davantage la filière à travers la mise en œuvre des chantiers de mise à niveau des Chaînes de Valeurs Ajoutées riz étuvé et riz blanc. Les grands chantiers de mise à niveau identifiés sont :

- ✓ le renforcement des liens d'affaires entre les acteurs
- ✓ le renforcement du dialogue entre les acteurs pour la mise en place de la plateforme multi-acteurs de la filière riz au Bénin ;
- ✓ l'accroissement des investissements publics et privés appropriés pour une meilleure valorisation des potentialités et opportunités et atouts liés à la promotion du riz au Bénin ;
- ✓ la promotion des modèles entrepreneuriaux pour l'augmentation substantielle de la production de riz blancs et de riz étuvé ;
- ✓ l'amélioration des systèmes de production de riz au Bénin.

► **Installation de deux grandes rizeries**

Pour faciliter la transformation du paddy et la mise sur le marché de riz consommable rapidement, l'Etat a œuvré pour la construction de deux grandes rizeries respectivement à Malanville et Glazoué. Ces rizeries sont placées sous la gérance de la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA).

► **Subvention des intrants**

Cette stratégie vise à faciliter l'accès aux engrais et aux semences certifiées aux producteurs de riz. Ainsi, les engrais vivriers ont été mis en place au même coût que les engrais utilisés pour le coton. Les producteurs ont achetés les engrais à 11 000 F ou 10 000 F CFA au moment où le prix réel oscillait entre 16 000 et 17 000 F CFA. De même, les semences certifiées ont été subventionnées à 100% dès 2008. Autrement dit, les producteurs recevaient gratuitement les semences pour la production.

► **Mobilisation des partenaires multilatéraux et bilatéraux pour le financement de la filière riz**

En vue de faire face à la crise alimentaire mondiale de 2008, l'Etat a incité les partenaires à initier et développer plusieurs projets de développement dont quelques uns sont ici présentés.

- PUASA (Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire)
- PAFIRIZ (Projet d'Appui à la Filière Riz)

³ Plan National d'Investissement Agricole.

- FAFA.M/C (Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements du Mono et du Couffo
- FAFA.A/D (Facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans les départements de l'Atacora et de la Donga);
- Projet ONG / CISV (projet d'amélioration de la filière rizicole dans la Vallée de l'Ouémé);
- CIDR (Centre International de Développement et de Recherche) - Projet d'Accès aux services intrants et marchés pour les producteurs riz au Bénin et leur organisation professionnelle nationale;
- Programme de Promotion de la Mécanisation de l'Agriculture (PPMA). Ce
- PADA (projet d'appui à la diversification agricole);
- PASA-AD (projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Atacora-Donga);
- FAIA (facilité d'appui aux investissements agricoles);
- PDAC (projet de développement agricole des communes);
- PDRN (projet de diffusion du riz NERICA);
- PSAIA (projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole);
- PADER (programme d'appui au développement rural);
- PACER (programme d'appui à la croissance économique rurale).

► **Elaboration des plans de développement régionaux**

En lien avec le PSRSA et la SNDR, les différents CARDER ont impulsé et coordonné l'élaboration de plans de développement de la filière riz dans chaque région, avec l'appui de différents partenaires techniques et financiers. Ainsi quatre plans de développement régional de la filière riz ont été élaborés pour les régions suivantes : Atacora-Donga, Mono-Couffo, Zou-Collines et Borgou-Alibori.

► **Recherche et résultats**

Différentes recherches ont été conduites et ont notamment permis la mise au point de nouvelles variétés plus productives de riz. Il s'agit en l'occurrence des variétés de NERICA mises au point par AFRICARICE.

► **Appui à l'organisation des acteurs**

Les actions en faveur de l'organisation des acteurs se sont traduites par les tentatives d'organisation ou de réorganisation ou encore de restructuration des acteurs directs de la filière.

Au niveau du maillon intrants spécifiques, les semenciers se sont organisés en coopératives régionales dans certaines régions comme le Mono-Couffo et l'Atlantique-

Littoral. Dans d'autres régions comme le Borgou-Alibori, quelques coopératives de niveau communal ont été mises en place.

Dans ce maillon, le projet d'appui à la production de semences du PADER a tenté de restructurer les semenciers. Cependant le processus n'a pas abouti à cause de la complexité de la situation existante. En effet, dans chaque filière de production, les semenciers de la filière étaient membres de l'organisation des producteurs. Dans le même temps, il existait au Bénin, une organisation nationale des semenciers de toutes les spéculations (ANASEB). Des propositions ont été faites pour la redynamisation de cette organisation mais les résultats n'ont pas été atteints. Il était prévu de mettre en place, des organisations nationales des semenciers par filière ; lesquelles organisations allaient créer au niveau national, la confédération des semenciers du Bénin. La non atteinte de ces résultats serait due à la faible concertation des acteurs et à la divergence des conceptions par rapport à la création de ces organisations. Aussi, l'avènement de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives n'a-t-il pas contribué à cet état de chose ?

Au niveau du maillon production, l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives est entré en vigueur. Ainsi, certaines coopératives ont été restructurées. C'est le cas notamment dans l'Atacora-Donga où les coopératives de niveau villages et communes ont été redynamisée. De même, l'union régionale qui était une association a modifié ses statuts pour devenir une coopérative. Ce travail a été fait avec l'appui financier de la FAFA-AD et l'appui technique du CARDER-AD.

Dans l'Ouémé et le Plateau, le projet d'amélioration de la filière rizicole (2010-2011) a permis de redynamiser la plupart des OP riz. Cela a conduit à la création des coopératives villageoises, communales et d'une coopérative régionale suivant l'ordonnance de 1959. Dans cette région, bien que les acteurs ne soient pas favorables à une OP à statut coopératif au niveau régional, les structures d'appui les y ont contraints.

Signalons que dans la plupart des zones de production de riz, les CARDER et la DPLR en tête, ont entrepris de réinstaller des coopératives conformément à l'acte uniforme de l'OHADA. Les résultats n'ont cependant pas été atteints pour diverses raisons dont notamment l'absence de sensibilisation des producteurs et la faible appropriation des textes de l'acte par ceux-là même qui souhaitent les appliquer.

Au niveau du maillon transformation, les acteurs ont souhaité mettre en place une organisation. Plusieurs ateliers ont même été organisés et un comité de réflexion mis en place, avec le soutien technique et financier du CCR-B, du PAFIRIZ et du ProAgri. Malheureusement, les résultats escomptés n'ont pas été atteints. D'une part, il y a eu l'injonction des partenaires techniques et financiers et autres qui souhaitent que les transformateurs mettent en place une coopérative réunissant à la fois les promoteurs d'unité de transformation et les femmes étuveuses ; d'autre part, une partie des acteurs de ce maillon n'étaient pas disposés à fonctionner en coopérative. De même, une partie des mêmes acteurs ne souhaitait pas avoir une organisation unique des promoteurs d'unités de transformation et des femmes étuveuses. Les différentes situations contradictoires ont conduit à surseoir à la mise en place de l'organisation des transformateurs.

► Actions promotionnelles

Différentes actions de promotion de la consommation du riz au Bénin ont été réalisées. Il s'agit surtout de l'achat du riz local et de sa mise en marché à un prix subventionné de 210 FCFA/Kg par le Gouvernement.

De même, les acteurs privés ont réalisé diverses initiatives de promotion du riz local comme la première journée nationale du riz produit au Bénin en 2011 par le CCR-B et ses partenaires ou encore les actions publicitaires du riz Délice réalisées par ETD dans le cadre du projet PAFIRIZ. On peut aussi citer les différentes foires rizicoles (foire de Natitingou, etc), les actions de sensibilisation de la Ligure de Défense des Consommateurs du Bénin (LDCB), les efforts de promotion déployés par le Centre Label-Bénin certifié, etc.

4.1.3. Cadre institutionnel et organisationnel de promotion de la filière riz

Le cadre institutionnel et organisationnel concerne les différentes institutions publiques et privées qui interviennent dans le développement de la filière.

Depuis 1990, les réformes importantes s'inscrivant dans les orientations nationales marquées par le libéralisme économique ont été entreprises. Elles concernent en particulier le désengagement de l'Etat des fonctions à caractère commercial et de production. Dans ce cadre, les actions ont porté sur la restructuration des services agricoles, dont l'un des effets pervers a été un affaiblissement généralisé de l'encadrement technique des producteurs du fait notamment de la réduction drastique du personnel et des ressources financières et matérielles affectées à cet effet.

Toutefois, ce processus a permis l'émergence et la responsabilisation de nouveaux acteurs (Organisations Paysannes, artisans, industriels, etc.) dans les domaines de la production de semences, de transport, du crédit et de la transformation (DSRP, 2002).

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Etat a mis en place plusieurs institutions de recherche, d'encadrement et de promotion de la filière riz du niveau local, au niveau national en passant par le niveau régional.

► Institutions de recherche, d'encadrement et de développement public

Au niveau local et régional :

- Il y a les SCDA/CARDER, fruit de la réforme récente au MAEP, qui se définissent comme les Secteurs Communaux de Développement Agricole et les Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural. Ces structures jouent un rôle non négligeable dans l'encadrement des producteurs.
- L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin qui agit surtout à travers les équipes de Recherche-Développement et le Programme Recherche Rizicole.

Au niveau macro, il y a les ministères, notamment ceux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Au niveau du MAEP, certaines directions techniques et offices interviennent principalement sur la filière riz au Bénin. Les plus importantes sont :

- L'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) intervient dans la commercialisation du riz décortiqué par les deux rizeries de Glazoué et Malanville. Il place le riz dans les boutiques témoins.

- La Direction de l'Agriculture (DAGRI) est responsable de l'élaboration des conditions de mise en œuvre technique et économique de la production végétale, de la transformation des produits et de la protection phytosanitaire.
- La Direction du Génie Rural : elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines de l'Aménagement et de l'équipement. La DPLR : elle est responsable du suivi de la législation foncière et de son adaptation. Elle s'occupe de l'organisation et de la structuration des acteurs privés.
- La DANA : elle s'occupe de la planification et la programmation alimentaire et nutritionnelle, l'identification et le suivi des zones et populations à risque.
- La Direction de la Promotion de la Qualité et du Contrôle des produits agricoles (DPQC) : elle intervient dans la certification des semences.

Le Ministère de l'industrie quant à lui apporte les facilités nécessaires à l'installation des promoteurs de la transformation tandis que celui du commerce veille au respect des règles définies au commerce, à l'importation et la réexportation du riz qu'il soit local ou importé.

► Les Organisations professionnelles agricoles (OPA)

Le désengagement des secteurs productifs de l'économie par l'Etat à partir des années 90 s'est traduit par l'émergence et la responsabilisation de nouveaux acteurs (Organisations Paysannes, artisans, industriels, etc.) dans les domaines de la production de semences, de transport, du crédit et de la transformation. Au niveau de la filière riz, cette émergence s'est manifestée ces dernières années par la structuration des producteurs depuis le niveau village jusqu'au niveau national. Il existe six unions régionales des producteurs regroupées au sein du Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B) auquel elles ont toutes adhéré.

Le tableau 2 présente le niveau de structuration des riziculteurs au plan national.

Tableau 2 : Niveau de structuration des riziculteurs

Unions régionales de riziculteurs	Statut juridique	Nombre d'unions communales
Association des Producteurs de Riz de l'Atlantique et du Littoral (APRAL)	Association	6
Conseil Régional des Riziculteurs (CRR Mono – Couffo)	Coopérative	12
Union des Riziculteurs de l'Ouémé et du Plateau (URIZOP)	Coopérative	5
Union des Riziculteurs du Centre (UNIRIZ-C)	Coopérative	10
Union Régionale des Coopératives de Producteurs de Riz de l'Atacora – Donga (URCPR-AD)	Coopérative	13
Union Régionale des Producteurs de Riz du Borgou et de l'Alibori (URPR-BA)	Association	8
Total unions communales rizicoles		54

Source : Base de données CCR-B, 2010-2011

► Les ONG

Plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) interviennent dans la filière riz et appuient les acteurs directs dans tous les maillons (intrants spécifiques, production, transformation et commercialisation). Il s'agit des ONG telles que Vredeseilanden (VECO), PROTOS, et Entreprise, Territoires et Développement (ETD), Agriculteurs Français et développement International (AFDI), Centre International pour le développement et la Recherche (CIDR), African Development Foundation (ADF), etc.

► Les institutions de micro-finance (IMF)

Les principales IMF intervenant sur la filière riz sont les caisses locales de crédits agricoles et la fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel du réseau FECECAM. Ces structures interviennent à côté des structures informelles dont les tontiniers qui sont les plus proches des acteurs avec une très grande flexibilité de mise en place des crédits.

Il faut signaler que compte tenu des risques élevés liés aux activités agricoles, les grandes banques commerciales n'osent pas investir dans le secteur.

► Les coopérations bilatérales, multilatérales et autres institutions

Il s'agit en l'occurrence de l'Union Européenne (UE), de la Banque Mondiale (BM), du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), de l'Agence Belge de Développement (CTB), de l'Agence Française de Développement (AFD), la JICA, la FAO, la Coopération Allemande (GIZ), AfricaRice, etc.

Par ailleurs, pour fluidifier la gestion des actions dans la filière et favoriser la concertation entre acteurs, il a été prévu un cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNDR. Il a été prévu à cet effet, la mise en place d'un Comité d'Orientation qui devrait comprendre les représentants de tous les acteurs à savoir: associations de producteurs, associations de transformateurs, associations de transporteurs, opérateurs économiques (fournisseurs d'intrants et commerçants grossistes) organismes d'appui, institutions financières et coordonnateurs de projets avec un dispositif institutionnel renforcé. Ce comité devrait être présidé par le Coordonnateur du Programme de Développement de l'Agriculture en conformité avec le cadre programmatique de mise en œuvre du PSRSA. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNDR se présente comme suit :

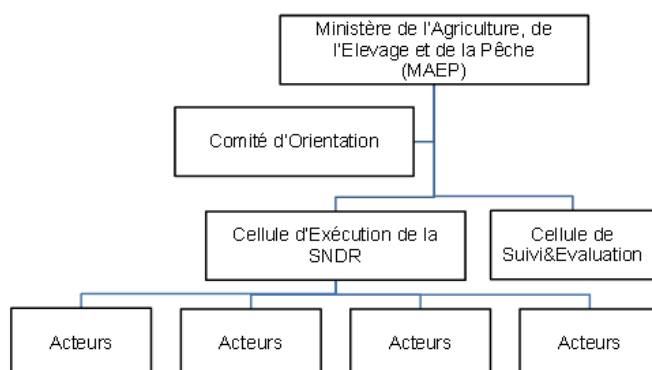


Figure 1 : Cadre institutionnel de mise en œuvre de la SNDR (SNDR, 2011)

4.1.4. Effets et impacts des politiques et stratégies de promotion du riz au Bénin

Les politiques et stratégies de promotion du riz au Bénin ont eu divers effets ou impacts. On note à la fois des effets et impacts positifs comme négatifs.

En termes d'effets positifs, les politiques et stratégies ont induit une augmentation significative de la production et une amélioration de la qualité du riz produit et mis sur le marché. Si avant la crise alimentaire de 2008, le riz local était invisible sur les marchés urbains, avec la crise et les différentes politiques et stratégies qui ont suivi, le riz local devient de plus en plus visible. En témoignent les boutiques témoins de l'ONASA et les différentes marques de riz local sur le marché. Par exemple en 2013 l'ONASA a commercialisé 10 372 tonnes de riz local. On rencontre sur les différents marchés du riz local emballé, même si des efforts sont encore à fournir pour permettre une adoption de ces riz.

Il est important de noter que l'impact le plus important est la forte augmentation de la production de riz. Ainsi de moins de 70 000 tonnes de paddy en 2007, la production atteint en 2014 environ 250 000 tonnes de paddy.

Les effets négatifs ont surtout porté sur l'annihilation de certaines initiatives qui se développaient avant la mise en œuvre des stratégies. Les actions qui ont eu des répercussions négatives sont surtout la gratuité des semences, la subvention des engrais, l'installation des deux rizeries.

La gratuité des semences certifiées a favorisé l'utilisation d'une telle catégorie de semences et l'amélioration des rendements passant de moins de 2,5 T/Ha en 2008 à plus de 3 T/Ha en 2014. Malheureusement, elle a constitué un handicap pour les initiatives de production et de commercialisation de semences certifiées dans le Mono-Couffo et l'Ouémé. En effet dans ces régions, les unions régionales avaient développé des initiatives de production, de collecte et de vente de semences certifiées. Les producteurs de paddy recevaient les semences certifiées et remboursaient en fin de campagne sous forme de paddy. Ces initiatives qui permettaient aux OP de mobiliser des ressources pour leur fonctionnement ont été très vite abandonnées faute de demande solvable.

La subvention aux engrais a généralisé l'utilisation des engrais dans la production du riz mais elle a été faite de façon non concertée et sur des bases qui ne permettaient pas sa durabilité. D'une part, seuls les engrais qui sont passés par la SONAPRA et les autres structures ou projets impliquant directement le Gouvernement ont bénéficié de la subvention, d'autre part, la manière dont les engrais ont été mis en place a entraîné assez de difficultés dans la filière. C'est ainsi que l'union régionale rizicole de l'Atacora Donga qui a mis en place les engrais durant trois campagnes successives n'a pas pu bénéficier de la subvention, réalisant ainsi des pertes d'années en années. De même, le mode d'intervention unilatéral de la SONAPRA et des CARDER, sans tenir compte des OP a conduit à des impayés énormes et à des détournements de fonds à divers niveaux. Toutes ces situations n'ont pas été de nature à favoriser l'éclosion et la poursuite de mécanismes durables de mise en place des intrants.

Dans un autre maillon, notamment celui de la transformation, le processus de mise en place des deux grandes rizeries à Glazoué et Malanville n'a pas été apprécié et n'a pas permis d'avoir les résultats escomptés. Les rizeries ont été installées sans des études de faisabilités technico-économiques. La preuve, aujourd'hui, aucune de ces rizeries ne

tourne à plein régime. Pire, celle de Glazoué ne tourne presque pas. Pour une performance journalière de 150 tonnes jours et 45 000 tonnes l'an, la rizerie de Glazoué a décortiqué à peine 3 000 tonnes de paddy en 2013.

4.2. MAILLON INTRANTS ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

4.2.1. Les différents types d'intrants et d'équipements

Quatre types d'intrants et équipements sont utilisés dans la production rizicole ; les semences, les engrais, les herbicides et les équipements.

► Les semences

En dehors de la terre, les semences⁴ constituent le principal facteur de production. Dans la filière riz, les populations sont habituées à utiliser une partie de leur récolte précédente comme semences pour la campagne suivante. Depuis quelques années, cet état de chose évolue et on assiste de plus en plus à l'utilisation de semences certifiées.

Différentes variétés de riz sont produites. Le recensement des riziculteurs réalisé en 2010 par le CCR-B a révélé que plus de trente variétés de riz sont produites. On assiste de plus en plus à une réduction du nombre de semences et ceci du fait de la professionnalisation des acteurs et des exigences des consommateurs. Les variétés IR 841 et NERICA L20 s'imposent de plus en plus. Le tableau 3 présente les principales variétés de riz et leur performance.

Tableau 3 : Principales variétés de riz et leur performance

Types de culture	Variété	Durée du cycle	Réponse à la fumure	Résistance à la sécheresse	Rendement (T/ha)	
					Potentiel	Paysan
Riz de Bas-fond	11365	115	Très bonne	Bonne	6	4
	TOX 3081	115	Très bonne	Moyenne	6	4
	ITA 222	120	Très bonne	As. bonne	5.5	4
	INARIS 88	100	Bonne	Bonne	5	4.5
	WITA 4	120	Bonne	As. bonne	6	5
	BERIS 21	115	Bonne	As. bonne	5.5	4
	TOX 4008	115	Bonne	Bonne	6	4
	IR 841	100	Bonne	Bonne	4-5	3-4
	NERICA L 20	120	Très bonne	Très bonne	6-7	4-5
	IRAT 136	115	Bonne	As. bonne	3.5	2.5
	IDS A 85	110	Très bonne	Bonne	4	3.5
WAB 570-10-B1-A2-6	100	Bonne	Très bonne	4	2.5	
Riz Pluvial	IR 47701-6-3-1	120	Bonne	Très bonne	4	3.5
	NERICA 1	110	Bonne	Bonne	3	3
	NERICA 2	105	Bonne	Bonne	3	3
	11365	115	Très bonne	Bonne	6	4

Source : CCR-B, Echos rizicole, N°2, 2011

⁴ La filière riz manque de références/informations statistiques en matière de demande et d'offre de semences de riz au plan national.

Rappelons que dans la formulation de la SNDR, il est projeté d'augmenter la production du riz à concurrence d'au moins 385 000 tonnes de riz blanc d'ici 2018 ; ce qui nécessite la production et la distribution de 8 300 tonnes de semences de qualité de riz.

Sur le terrain, il existe un déphasage entre les variétés de riz souhaitées par les semenciers et les variétés des semences de base qui sont mises à leur disposition. Alors que les consommateurs exigent de plus en plus du riz parfumé et que la variété IR 841 s'y prête plus, les producteurs ne disposent pas toujours de cette variété de riz. Beaucoup d'efforts sont concentrés sur les NERICA alors que ces variétés ne sont pas toujours celles qui sont demandées.

► **Les engrais**

Deux types d'engrais sont utilisés : l'engrais NPK et l'urée. Il n'existe pas encore d'engrais spécifiques pour le riz. Les producteurs utilisent les engrais destinés au coton ou au mieux les engrais vivriers.

Bien que l'utilisation d'engrais se fasse de plus en plus importante, il n'existe pas encore un mécanisme durable et sécurisé de mise en place des engrais. Le mécanisme utilisé dans la filière coton est imité mais ne permet pas de recouvrer facilement les fonds.

L'absence d'engrais spécifiques pour le riz constitue une contrainte importante à la production. Mieux, alors que les engrais coton sont disponibles très tôt pour la culture du coton, les producteurs de riz y ont difficilement accès. Il en est de même pour les engrais vivriers qui sont mis en place assez tardivement, handicapant déjà les rendements.

► **Les herbicides**

Les herbicides utilisés par les producteurs proviennent essentiellement des commerçants privés qui vont se ravitailler dans les pays voisins, principalement au Nigéria. Il n'y a pas encore un contrôle de l'utilisation de ces herbicides. Les producteurs utilisent à la fois les herbicides totaux que les herbicides partiels.

L'absence de structures de contrôle de l'origine et de la qualité de ces produits sur le terrain est une situation assez grave.

► **Les équipements et autres matériels**

En dehors de quelques outils rudimentaires, il n'existe pas d'équipements spécifiques à la production de riz. Bien qu'un programme de mécanisation soit mis en place, le maillon production ne bénéficie pas encore d'équipements performants.

Dans le maillon transformation, les moulins et les décortiqueuses peu performantes sont encore largement répandus. Toutefois, des mini rizeries intégrées et deux grandes rizeries modernes sont récemment implantées.

4.2.2. Les acteurs du maillon intrants et équipements spécifiques

Le maillon intrants et équipements spécifiques est composé des acteurs suivants : semenciers, équipementiers, commerçants privés, distributeurs d'intrants et des structures d'appui telles que la SONAPRA, l'INRAB, la DAGRI, la DPQC et AfricaRice.

► Les semenciers

Avant la crise alimentaire de 2007-2008, le nombre de producteurs de semences certifiées était très limité. Malgré cette insuffisance de producteurs de semences certifiées, il est à remarquer que tous ne produisent pas automatiquement tous les ans surtout par défaut de moyens financiers d'une part mais aussi par méconnaissance d'acheteurs. Ce qui fait que les producteurs manquent souvent de semences certifiées de bonne qualité. Mais avec les initiatives de PUASA, la SONAPRA et d'autres projets, le nombre de semenciers s'est accru. Aujourd'hui, le secteur connaît beaucoup d'engouement si bien que les semenciers ont amorcé la mise en place de leur organisation et ce à partir des régions du sud. Comme mécanisme de production, il faut souligner que les semenciers opèrent conformément au cadre réglementaire existant. Ils s'approvisionnent en semence de base au niveau de la recherche en l'occurrence à l'INRAB (à un prix de 1000F/Kg), lancent la production et se soumettent à la procédure de certification conduite par la DPQC et ses démembrements. Après certification de la production, la SONAPRA se charge de l'achat des semences certifiées et de leur mise à disposition aux producteurs de riz par le biais des SCDA.

Il convient néanmoins de relever un certain nombre d'insuffisances/contraintes qui perturbent le bon déroulement de la campagne. Il s'agit notamment de :

- l'enregistrement de fréquentes ruptures de stock de semences de base au niveau de l'INRAB avec pour conséquence immédiate une utilisation hétérogène et non contrôlée de diverses variétés ;
- l'éloignement des points d'accès aux semences de base (centre de production de semence de base dans la région méridionale à Bohicon) ;
- la non maîtrise des itinéraires techniques et de la procédure de certification par tous les semenciers ;
- le retard dans la mise en place et les fréquentes ruptures du stock d'engrais provoquant les spéculations des prix ;
- le manque d'équipements de production adaptés : semoir, tracteurs, etc.
- la lenteur dans le processus de certification des semences qui impacte négativement la succession des campagnes de production ce qui occasionne le retard dans la mise à disposition des semences certifiées aux producteurs ;
- le manque d'infrastructures de stockage et de séchage ;
- l'achat et le paiement en retard des semences certifiées par la SONAPRA ce qui entraîne le manque de ressources financières chez les semenciers pour démarrer la campagne suivante.

A toutes ces insuffisances s'ajoute le sempiternel problème de manque de mécanisme de financement approprié pour lequel la solution idéale devrait être la création d'une banque agricole pratiquant un taux d'intérêt à un chiffre, veillant à la mise en place des crédits en temps opportuns (respect du calendrier agricole) et offrant des possibilités de rééchelonnement du crédit selon les besoins.

► **Les Importateurs et Distributeurs d'Intrants (IDI) et autres acteurs**

Il existe plusieurs importateurs distributeurs d'intrants au Bénin. Les distributeurs sont organisés au travers de la Centrale d'Achat des Intrants (CAI). Mais il faut faire remarquer que ces acteurs s'intéressent plus aux intrants coton car les mécanismes d'approvisionnement et de recouvrement sont bien connus. Au niveau de la filière riz, les besoins en engrais ne sont ni clairement exprimés (absence de mécanisme d'expression des besoins), ni agrégés. De plus, les IDI n'ont pas de garantie de recouvrer la subvention de l'Etat.

► **Les équipementiers**

La mécanisation de la production rizicole est encore très marginale et nécessite d'être renforcée et mieux structurée malgré l'existence d'acteurs privés spécialisés dans la fabrication d'équipements de production et de transformation. En zone cotonnière, on note l'existence de Coopératives d'Utilisateurs de Matériels Agricoles en commun (CUMA) soutenu par AFDI, des CEMA soutenu par l'administration publique et quelques opérateurs privés qui font des prestations de services à la demande aussi bien des producteurs que des transformateurs.

Il existe d'autres équipementiers tels que la Coopérative Béninoise de Matériels Agricoles (COBEMAG) à Parakou, le Centre de Formation et d'Ajustage de la construction Métallique (CEFACOM) à Azovè, le Programme de Technologie Agricole et Alimentaire (PTAA) à Porto novo, AFAS (Bohicon) etc.

Au plan macro, il existe un grand projet de Promotion de la mécanisation au Bénin (PPMA) qui s'investit dans la facilitation de l'accès aux machines agricoles par les populations.

4.2.3. Les mécanismes d'approvisionnement en intrants et équipements spécifiques

La production des semences de pré base et de base demeure l'apanage des structures de Recherche (INRAB notamment). L'INRAB fournit les producteurs semenciers en semences de base qui produisent à leur tour les semences certifiées.

Il n'existe pas encore une politique en matière d'organisation des fournisseurs d'intrants, ni pour les producteurs eux-mêmes pour la mise à disposition des engrais surtout. Il y a nécessité d'impliquer les opérateurs économiques du secteur privé dans la mise à disposition des engrais.

Jusqu'en 2009, les intrants tels que les engrais et les semences sont subventionnés soit par les projets en exécution, soit par l'Etat. Avec l'avènement du Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA), le Gouvernement accorde plus d'importance à l'utilisation des engrais sur les vivriers (maïs et riz notamment) en introduisant et en subventionnant des complexes sur les vivriers. L'utilisation des herbicides sur le riz est également observée de plus en plus. L'accès aux intrants est favorisé par les opérateurs économiques. Les dépôts de ces intrants sont remarqués un peu partout dans les grandes zones de production rizicole. Les organisations faïtières des producteurs sont mises à contribution pour grouper la demande en intrants agricoles.

Il faut noter que la mise à disposition des engrais accuse souvent du retard créant ainsi d'énormes désagréments aux producteurs. Certains producteurs individuels se ravitaillent auprès des privés à des prix exorbitants.

Globalement, il n'existe pas de mécanisme de mise en place des intrants dans la filière riz bien qu'il existe des initiatives avec les structure déconcentrées de l'Etat. D'une part les besoins ne sont pas clairement exprimés et d'autre part, les opérateurs économiques semblent peu s'intéresser aux besoins en intrants des acteurs de la filière riz. Les causes sont imputables aussi bien aux structures publiques mais aussi aux organisations de producteurs qui ne parviennent pas à agréger les besoins de leurs membres afin de motiver les opérateurs économiques à s'y intéresser.

4.3. MAILLON PRODUCTION

4.3.1. Potentialités rizicoles du Bénin

Le Bénin fait partie des pays de l'Afrique de l'Ouest qui disposent d'importantes ressources hydrauliques et hydro agricoles réparties sur l'étendue du territoire national. La Cellule Bas-fonds de la Direction Générale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DGAER), ex Direction du Génie Rural, évalue les eaux superficielles et souterraines respectivement à 13 milliards et 12 milliards de mètre cubes. Les terres irrigables sont estimées à 322 900 ha de terres irrigables dont 117 000 ha de plaines inondables et 205.900 ha de bas-fonds (CBF/DGR, 2000). Le Bénin dispose alors d'un potentiel non négligeable en ressources naturelles pour la production de riz. La répartition des potentialités en bas-fonds du Bénin (tableau 3) montre que les départements du Zou/Collines regroupent 31,57%, l'Atacora/Donga 27,44%, le Borgou/Alibori 16,03%, l'Atlantique 7,28%, le Mono/Couffo 8,45% et l'Ouémé/Plateau 9,23%.

Tableau 4 : Répartition du potentiel de bas-fonds au Bénin

Départements	Potentiels estimés (en ha)	%
Atacora – Donga	56 500	27,44
Borgou - Alibori	33 000	16,03
Zou – Collines	65 000	31,57
Mono – Couffo	17 400	8,45
Ouémé – Plateau	19 000	9,23
Atlantique	15 000	7,28
Total	205 900	100

Source : FAO/NEPAD (2005)

Concernant les plaines inondables, elles sont réparties comme suit : 27 000 ha dans le Mono, 30 000 ha dans le Niger et 60 000 ha dans l'Ouémé. Le Bénin dispose au total de 117 000 ha de plaines inondables.

A ce jour, le niveau de valorisation du potentiel hydro agricole disponible reste encore très faible et porte seulement sur moins de 10 % dudit potentiel (SNDR, 2011).

4.3.2. Systèmes de production de riz

La riziculture Béninoise est essentiellement pratiquée par de petits exploitants familiaux. À côté de cette agriculture familiale, émerge timidement, une agriculture de type commercial fondée sur une logique d'investissement et de recherche de rentabilité.

On rencontre trois systèmes de production de riz : la riziculture de plateau (riziculture pluviale), la riziculture de bas-fonds et la riziculture irriguée. Selon le rapport de l'étude sur le Renforcement de la disponibilité et de l'accès aux statistiques rizicoles (DPP/MAEP, 2009), parmi les riziculteurs : 8,64% pratiquent le système irrigué, 13,97% pratiquent le système pluvial assisté par irrigation, 22,87% le système pluvial strict, 0,49% pratique le système pluvial de nappe et la majorité soit 53,92% pratiquent le système de bas-fond inondable.

➤ **Système de riziculture pluviale**

La riziculture de plateau a pris de l'essor depuis quelques années, notamment avec les variétés de riz NERICA. C'est un système de production totalement dépendant de la saison des pluies. Les rendements sont encore largement en deçà de ceux prévus par la recherche et ceci pour de nombreuses raisons dont entre autre : la non maîtrise des itinéraires techniques, les difficultés d'accès aux intrants, les perturbations climatiques. Ce système de production se rencontre sous les cultures pluriannuelles telles que le palmier à huile ou le bananier et certaines cultures vivrières telles que le manioc, le maïs et les légumineuses où le riz est cultivé soit en association, en rotation ou en dérobée (Sud et Centre) ; au pied des buttes d'igname ou après d'autres cultures comme le niébé où le riz se trouve très souvent suivi de cultures maraîchères telles que le piment, le gombo, la tomate ou les légumes dans les bas-fonds (Atacora et Collines).

Les rendements varient entre une et une tonne et demi à l'hectare dans les meilleures conditions.

➤ **Système de riziculture de bas-fonds**

La riziculture de bas-fonds se pratique un peu partout au Bénin en raison de la présence des bas-fonds sur toute l'étendue du territoire. Elle se pratique dans des bas-fonds généralement non aménagés avec des rendements encore inférieurs à la moyenne estimée à 5 tonnes à l'hectare. C'est ce type de riziculture qui regroupe la majorité des exploitations rizicoles. Elle peut se faire en monoculture ou en culture associée.

Les rendements varient entre trois et quatre T/ha dans les meilleures conditions.

➤ **Système de riziculture dans des bas-fonds aménagés**

Il s'agit d'une riziculture qui se pratique avec une maîtrise totale ou partielle de l'eau. Retenons simplement que la riziculture irriguée avec maîtrise totale ou partielle de l'eau est très peu répandue au Bénin. Il existe trois grands périmètres aménagés (Malanville, Dévé, Koussin-Lélé) où la double culture annuelle est régulièrement pratiquée en monoculture.

Les rendements sont supérieurs à trois tonnes l'hectare dans les meilleures conditions.

Quelque soit le système de production du riz, les superficies moyennes par exploitant agricole sont inférieures à un hectare.

4.3.3. Types d'aménagement rizicole

Différents types d'aménagements sont réalisés sur les périmètres rizicoles pour permettre la production de riz. Il s'agit des aménagements avec maîtrise totale d'eau (irrigation par pompage à partir de points d'eau permanents, irrigation par gravité en aval de puits artésiens), des aménagements avec maîtrise partielle d'eau et les aménagements sommaires.

Les aménagements sommaires sont apparus depuis la crise alimentaire de 2008. En effet, face au risque d'insécurité alimentaire grandissant, il était urgent de trouver un système d'aménagement rapide et peu coûteux pour permettre la production de riz ; d'où les aménagements sommaires.

Aujourd'hui, il n'est pas possible d'estimer les surfaces aménagées au Bénin. Aucune étude n'ayant été faite dans ce sens.

La réalisation de nouveaux aménagements devrait permettre d'accroître le niveau d'exploitation du potentiel hydro-agricole de 10% à 25% d'ici à l'horizon 2018.

4.3.4. Superficies, productions et rendements

Malgré les potentialités dont dispose le pays, le Bénin occupait une position relativement marginale dans la production de riz en Afrique de l'Ouest. En effet, sa production de riz ne représentait que 3,15 % de la production totale de riz en Afrique de l'Ouest (FAO, 2007).

Avec les différents efforts, les superficies cultivées sont passées de 14 233 ha en 1997 à 28 787 en 2002 avant de chuter à 23 440 ha en 2003 pour remonter à 55 796 ha en 2012. Dans le même temps, la production de riz est passée de 26 891 tonnes en 1997 à 64 700 tonnes en 2004, pour enfin atteindre 150 000 T de paddy en 2012.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces emblavées pour la production rizicole de 1998 à 2012. Les données utilisées pour la réalisation de la figure 2 proviennent du MAEP et du site internet www.contrystat.org.

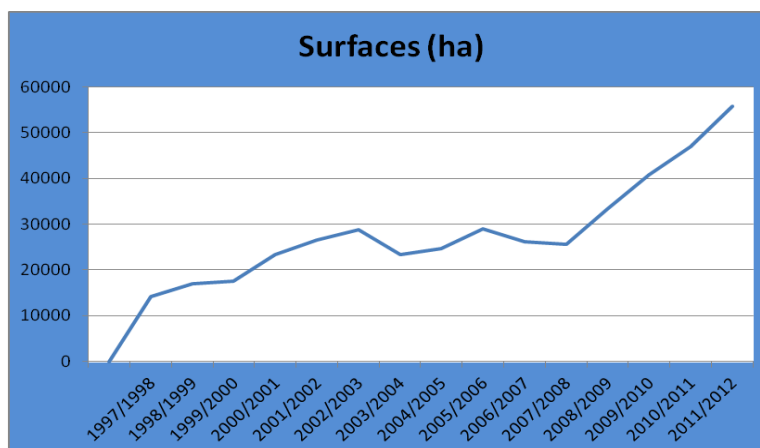


Figure 2 : Evolution des superficies de riz au Bénin de 1997 à 2012)

La figure 2 montre que de 1997 à 2012, la surface emblavée annuellement pour la production de paddy a régulièrement augmenté avec des baisses respectivement en 2003-2004 (23 440 ha) et 2007-2008 (25 531 ha). Les augmentations les plus importantes sont notées à partir de 2008-2009. En effet, avec la crise alimentaire de 2007-2008, d'importantes ressources ont été consenties par le Gouvernement et les bailleurs de fonds pour la production de riz et surtout pour la réalisation des aménagements dits sommaires.

Les productions de paddy obtenues pour la même période sont illustrées par la figure 3 ci-dessous.

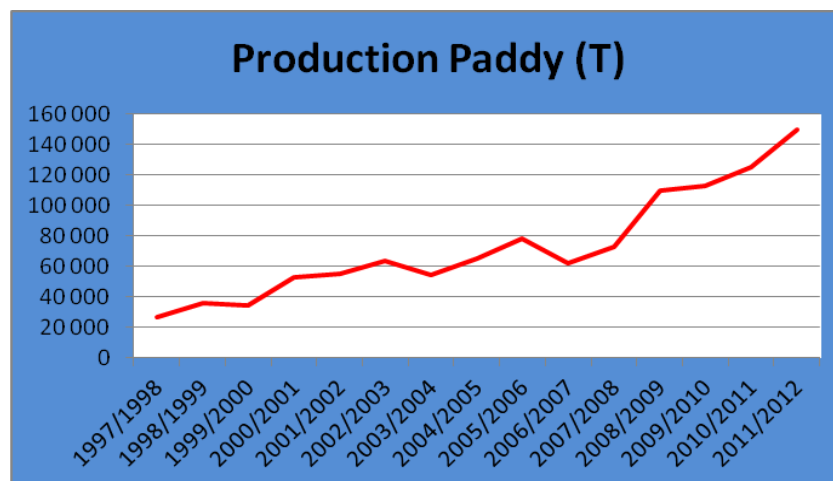


Figure 3 : Evolution de la production de riz au Bénin de 1997 à 2012.

L'évolution de la production reste semblable à celle de la superficie avec des chutes de production en 1999-2000 (34 040 T) en 2003-2004 (54 183 T) et en 2006-2007 (61 818 T).

L'augmentation la plus importante est notée à partir de 2008-2009 avec une augmentation de près de 50% par rapport à la campagne précédente. Là aussi, il s'agit des résolutions et actions qui ont suivi la crise alimentaire ce qui a permis de faire cet important boom dans la production.

C'est d'ailleurs ce qui a permis aux différents acteurs de comprendre que le Bénin peut réellement devenir un pays rizicole capable de produire pour satisfaire ses besoins nationaux et d'exporter le surplus vers la sous-région.

La lecture attentive du graphique sur l'évolution de la superficie et celui sur l'évolution de la production révèle que les deux sont fortement corrélés et que l'augmentation de la production est plus liée à l'augmentation des surfaces que celle des rendements. D'ailleurs les rendements ont peu évolué durant la période comme le montre la figure 4.

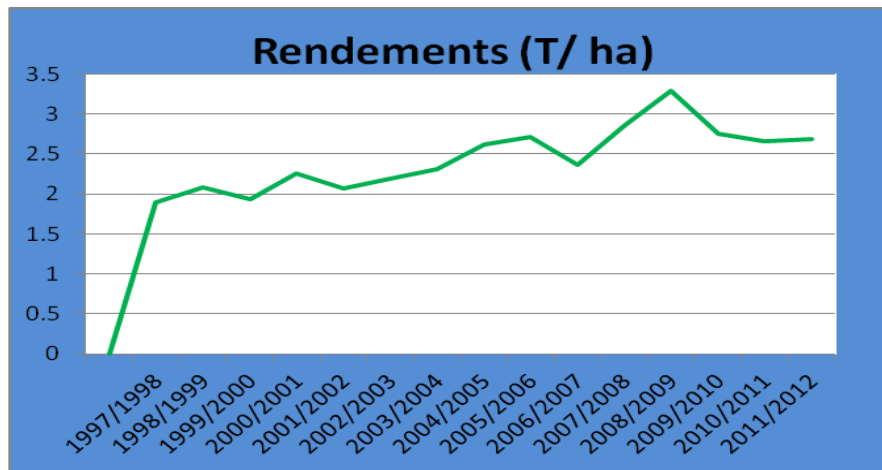


Figure 4 : Evolution des rendements de riz au Bénin de 1997 à 2012.

Durant toute la période, le rendement annuel moyen a dépassé une seule fois la barre des 3T/ha pour atteindre 3,285 T/Ha en 2009-2010, suite aux efforts consentis par différentes structures en l'occurrence le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) qui a mis d'importantes quantités d'engrais en place et la gratuité des semences certifiées.

Pendant toutes les autres campagnes, les rendements sont restés bas et inférieurs à 3 T/ha ; ce qui interpelle quant à la différence entre les rendements sur le terrain et les potentiels obtenus en station de recherche.

En dépit des performances observées aussi bien au niveau de la production que du rendement, la production locale est loin de couvrir les besoins de la population en consommation du riz. Ces besoins qui étaient de 30 000 tonnes de riz dans les années 1960 pour une population de 2 millions d'habitants sont de 80 000 T en 2003 pour une population de 6,7 millions d'habitants. Ainsi, de 24 500 T de déficit dans les années 1960, le déficit est passé à plus de 50 000 T en 2003 et à plus de 100 000 T en 2012. Ce déficit chronique du solde national en riz ouvre la porte aux importations y compris les dons.

4.3.5. Acteurs du maillon production

Globalement, il existe deux catégories d'acteurs : les acteurs directs et les structures d'appui.

Au nombre des acteurs directs, figurent en grande partie les producteurs et leurs organisations.

Au sein de la filière riz, les producteurs sont les seuls acteurs organisés depuis le niveau village jusqu'au niveau national dans différents types de regroupements. Au niveau national, les producteurs sont représentés par le Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin. Cette organisation est la seule faîtière des organisations de producteurs de riz au Bénin. C'est une organisation professionnelle agricole qui vise l'amélioration des conditions de vie des producteurs de riz. Le CCR-B représente au plan national, l'organisation faîtière des riziculteurs. Il regroupe l'ensemble des riziculteurs membres

des groupements ayant adhéré aux unions communales constituant les unions régionales rizicoles. Il est composé de six unions régionales rizicoles :

- Le Conseil Régional des Riziculteurs du Mono – Couffo (CRR - MC)
- L'Association des Producteurs de Riz de l'Atlantique et du Littoral (APRAL)
- L'Union des Riziculteurs de l'Ouémé et du Plateau (URIZOP)
- L'Union des Riziculteurs du Centre (Zou – Collines) (UNIRIZ-C)
- L'Union Régionale des Producteurs de Riz de l'Atacora – Donga (URPR – AD)
- L'Union Régionale des Producteurs de Riz du Borgou – Alibori (URPR – BA).

Créé en 2006, la vision du CCR-B est de devenir une organisation dynamique, incontournable sur le plan national, crédible et prospère où les membres s'épanouissent dans la solidarité.

L'organisation s'est assignée la mission d'œuvrer pour l'amélioration des conditions socio-économiques des producteurs de riz du Bénin, la défense de leurs intérêts et leur insertion adéquate dans le processus de développement.

Les principaux objectifs du CCR-B sont :

- Représenter les producteurs de riz du Bénin dans tous les actes de la vie civile, administrative, et de politique agricole au Bénin et dans toutes les instances de décision tant au niveau national, régional et international;
- Sauvegarder et défendre sans exclusive les intérêts de la profession de production de riz au Bénin et en tout lieu ;
- Promouvoir la professionnalisation des producteurs de riz et coordonner toute action rentrant dans le cadre de la production de riz au Bénin;
- Appuyer la production en quantité et en qualité du riz pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations du Bénin.

L'organisation a procédé en 2010 à un recensement général des producteurs de riz qui a montré l'existence de plus de 50 000 riziculteurs au Bénin dont 40 000 seraient des membres adhérents.

Quant aux structures d'appui, elles sont composées des institutions d'Etat, des différentes coopérations (multilatérales et bilatérales) ainsi que des ONG (nationales ou internationales).

4.3.6. Organisation et performance de la production

Comme annoncé ci-dessus, les rendements ne dépassent guère les 3T/ha. Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs cumulés. D'abord les superficies emblavées sur la majorité des exploitations, les itinéraires techniques suivis, les intrants utilisés, etc. A côté de tous ces facteurs figure l'épineuse question technique sur la manière dont se réalisent les aménagements. L'on se demande si le fait de déplacer la terre arable pour la confection des digues et diguettes ne pénalise pas les plans de riz en matière d'éléments nutritifs.

En abordant l'organisation, l'individualisme qui caractérise les exploitations, n'encourage pas la disponibilité de grandes superficies à aménager et à exploiter comme ce fut le cas de l'office du Niger. La riziculture béninoise a besoin d'une profonde politique foncière qui pourra favoriser l'aménagement définitif et durable de grandes superficies sur lesquelles pourront s'installer les producteurs sous certaines conditions (minimum de rendement, régularité de la production, respect des obligations sur le plan organisationnel, etc.).

4.3.7. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon production

Les éléments de l'analyse FFOM de la production prennent en compte le maillon intrants spécifiques. Les résultats sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des maillons intrants spécifiques et production

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration du cahier de charges de la production de paddy ▪ Nombre de plus en plus croissants de semenciers et de riziculteurs ▪ Structuration des producteurs à travers le CCR-B 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faible taux d'aménagement des superficies par rapport aux potentialités ○ Manque d'entretien des réseaux d'irrigation ○ Insuffisance /Manque d'équipements pour l'essouchement, le labour, le semis, l'entretien, les récoltes et le battage ○ Non constitution de dotations aux amortissements des investissements ○ Mauvaise gestion de l'eau ○ Faible utilisation des institutions de financement existantes ○ Non vulgarisation du cahier de charges de la production de paddy ○ Faible niveau d'organisation ○ Faible niveau de professionnalisation ○ Non maîtrise des statistiques au niveau de la production
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installation des rizeries d'Etat ✓ Intérêts des PTF et de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'une institution privée ou publique chargée du financement durable de la filière riz ➤ Insécurité foncière (ne favorise pas les investissements) ➤ Absence de crédits de campagne et d'investissement ➤ Insuffisance de personnel au niveau du système de recherche et de vulgarisation ➤ Changements climatiques

Source : Enquête, 2014

4.4. MAILLON TRANSFORMATION

L'activité de transformation du riz constitue une phase primordiale dans la production du riz consommable. Elle permet de présenter un produit consommable au public, de créer une valeur ajoutée au riz paddy et augmente ainsi la valeur de la production nationale.

4.4.1. Types de transformation et produits obtenus

► Types de transformation

La transformation du riz est réalisée à travers un ensemble d'opérations qui permettent de passer de l'état de paddy au riz blanc ou étuvé. Il existe au Bénin deux systèmes de transformation du riz à savoir le décorticage après étuvage et le décorticage direct sans étuvage.

Au niveau du décorticage après étuvage, on distingue l'étuvage traditionnel et l'étuvage amélioré. Traditionnellement, l'étuvage s'est développé dans les départements des Collines, du Borgou-Alibori et de l'Atacora-Donga. On note aussi dans le département des Plateaux, quelques localités où se fait l'étuvage traditionnel. Ces pratiques ne permettent pas toujours d'obtenir du riz de très bonne qualité, répondant au goût des consommateurs urbains.

Afin d'améliorer la technique d'étuvage, pour obtenir du riz de meilleure qualité après décorticage, le Programme Technologies Agricoles et Alimentaires (PTAA) de l'Institut des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) a introduit de manière participative de nouveaux dispositifs d'étuvage très simples et peu coûteux. L'étuvage amélioré est en train de gagner progressivement du terrain à partir des groupements de femmes transformatrices du riz. C'est le cas des femmes étuveuses des Collines et de celles de l'Atacora-Donga.

Le décorticage après étuvage est le système de transformation le plus répandu actuellement au Bénin. Il a l'avantage de réduire les taux de brisure, d'améliorer la qualité nutritionnelle du riz et d'accroître sa conservation. L'étuvage est souvent une activité des femmes. Il consiste à tremper, à précuire et à sécher les grains paddy avant le décorticage.

Le décorticage sans étuvage préalable est le principal système de transformation du riz au sud du Bénin (plus de 95%) et sur les périmètres irrigués de Malanville et de Koussin-Lélé. Ce système de transformation présente un inconvénient majeur qui est le taux élevé de brisure. Selon le taux d'humidité du paddy, l'expertise du meunier et la qualité des équipements, ce taux varie de 25% à 55%. Ce taux est très important pour la commercialisation du riz. Il devient très dévalorisant quand il est élevé.

On distingue plusieurs types de décorticage : le décorticage traditionnel, le décorticage semi-industriel et le décorticage industriel.

Le décorticage traditionnel ou manuel se fait à l'aide d'un mortier et de pilons. Il s'agit de piler le paddy dans le mortier pour enlever la coque. Ce procédé est pénible et peu efficace. Il est utilisé essentiellement par les ménages pour leur propre consommation. Cette technique de décorticage se fait de plus en plus rare.

Depuis 2008, on note le développement du décortilage mécanique notamment semi-industriel. Il est constitué par des mini rizeries et décortiqueuses installées dans plusieurs communes. Les plus importantes sont :

- Installation de sept mini rizeries par le ProAgri (ex ProCGRN) dans le cadre du programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire de l'Atacora et de la Donga (PASA-AD) ;
- Installation de trois mini rizeries par le projet PAFIRIZ (Fiokas Sarl (Grand-Popo), SODERIZ (Zinvié) et ESOP Dangbo) ;
- Installation de trois mini rizeries par le projet d'amélioration de la filière rizicole dans la Vallée de l'Ouémé ;
- Existence de quatre ESOP riz (Lalo, Dangbo, Bantè et Savè), installées avec l'appui de l'ONG ETD et CIDR ;
- Installation d'une mini rizerie par PROTOS ;
- Installation d'une mini rizerie par la FAFA-MC (Mini rizerie du CRR-MC) ;
- Existence de plusieurs moulins et de plusieurs autres décortiqueuses.

Ces mini rizeries ou décortiqueuses ont des capacités et des performances variables.

Avec la relance de la filière riz, le décortilage industriel progresse peu à peu avec l'installation de deux unités industrielles implantées à Malanville et à Glazoué respectivement dans les départements de l'Alibori et des Collines permettant ainsi de produire du riz blanc habituellement consommé dans les centres urbains où convergent les importations massives de riz blanchi et poli. Les deux unités industrielles d'une capacité de 150 tonnes de paddy par jour chacune décortiquent essentiellement les productions des organisations coopératives des riziculteurs locaux. Les producteurs individuels ne sont pas pour autant exclus du système. Ils peuvent vendre leur paddy à la SONAPRA. Les deux usines ne font pas du décortilage à façon à l'instar des moulins artisanaux.

A signaler que le projet PADA prévoit l'installation de deux nouvelles rizeries modernes et d'une dizaine de mini rizerie de type ESOP, sur la base d'étude de faisabilité à réaliser.

► Equipements et infrastructures utilisés

On rencontre actuellement deux types de décortiqueuses de riz : la décortiqueuse à rouleau et la décortiqueuse Engelberg. Le premier est destiné au décortilage de riz non étuvé et donne des rendements oscillant entre 60 et 65%. Le second est surtout utilisé pour le riz étuvé et fournit un rendement pouvant atteindre 70 %. Il existe aussi des minoteries privées qui assurent le décortilage du riz sous forme de prestation aux transformatrices ou aux producteurs pour l'autoconsommation.

En général, le niveau de sophistication de ces équipements de transformation est faible. Le triage des grains et le polissage ne sont pas encore bien connus dans le processus d'usinage du riz au Bénin.

Au Nord-ouest du pays, on note encore la présence du mortier pour le décortiquage du riz. Il est important de relever qu'il existe des prestations de services pour le décortiquage. Il existe à cet effet des décortiqueuses fixes et des décortiqueuses mobiles.

Ces dernières années, on note l'apparition de décortiqueuses intégrées plus performantes notamment dans l'Atacora-Donga et de rizerie industrielle avec les deux grandes usines de l'Etat gérées par la SONAPRA.



Décortiqueuse mobile



Décortiqueuse stationnaire



Complexe de transformation dans une mini rizerie

Les enquêtes de terrain réalisées ont permis d'avoir les résultats présentés ci-dessous sur les équipements et infrastructures.

Toutes les rizeries ou mini rizeries rencontrées disposent des infrastructures modernes de stockage, de transformations, de séchage du riz. Il s'agit de magasins, de hangars et d'aires de séchage et de magasin de stockage du riz blanc. La plupart de ces infrastructures sont érigées entre 2011 et 2012 et sont en très bon état. Les femmes étuveuses ne disposent pas quant à elles d'infrastructures individuelles de transformation. Certains groupements de femmes étuveuses ont bénéficié d'infrastructure de transformation généralement composées d'une aire de transformation et de foyers améliorés. Le tableau 6 présente quelques détails sur les infrastructures existantes.

Tableau 6 : Infrastructures de quelques rizeries visitées/interrogées

Rizeries	Magasin paddy	Magasin riz blanc	Aire/complexe de transformation	Aire de séchage
Rizerie de Glazoué	01	01	01	01
Rizerie de Malanville	01	01	01	01
ESOP Dangbo	02	01	01	01
CAFROP	01	01	01	01

ESOP Bantè	01	01	01	01
UNIRIZ-C	01	01	01	01
Unité CRR-MC	01	01	01	01
ESOP Lalo	01	01	01	01

Source : Enquête, 2014

La plupart des équipements utilisés sont fonctionnels et en de bons états. On rencontre des équipements assez modernes et performants comme c'est le cas au niveau des deux grandes rizeries et de l'ESOP Dangbo. Par contre, certaines rizeries utilisent des équipements relativement peu performants. C'est le cas de la CAFROP. Au nombre de ces équipements, il y a les décortiqueuses, les épierreuses, les vanneuses, les trieuses, les couseuses, les calibreuses, les balances, etc. Le tableau 7 suivant présente le nombre d'équipement dont disposent certaines unités de transformation.

Tableau 7 : Equipements de quelques rizeries visitées

Rizeries	Décortiqueuses	Calibreuses	Vanneuses	Triees
ESOP Dangbo	02	01	01	00
CAFROP	01	01	01	00
ESOP Bantè	01	01	01	00
UNIRIZ-C	01	01	01	00
Unité CRR-MC	01	01	01	00
ESOP Lalo	02	01	01	00

Source : Enquête, 2014

Les données du tableau montrent clairement que les petites unités de transformation ne disposent pas de trieuses. Jusqu'à présent le tri du riz usiné se fait manuellement et représente une opération assez fastidieuses et consommatrice de main-d'œuvre et de temps. Seule une trieuse optique peut permettre d'obtenir un excellent résultat au tri mais pour le moment les mini rizeries n'y ont pas accès à cause du coût relativement élevé (environ 20 000 000 F CFA).

Concernant les femmes étuveuses, elles disposent généralement de quelques équipements d'étuvage tel que le kit d'étuvage et des foyers. Si certaines utilisent les kits améliorés, la plupart utilisent encore les anciens kits.

Le tableau 8 ci-dessous présente les performances et les capacités de quelques unités de transformation.

Tableau 8 : Capacités de production et utilisation de quelques rizeries

Rizeries	Capacités de production	Niveau d'utilisation
Rizeries de Glazoué	150 tonnes par jour	10 tonnes par jour
Rizeries de Malanville	150 tonnes par jour	35 tonnes par jour
ESOP Dangbo	3 tonnes par jour	1 à 1,5 tonne par jour
CAFROP	0,7 à 1 tonne par jour	0,5 tonne par jour
FIOKAS Sarl	3 tonnes par jour	Non fonctionnel
Rizerie du CRR-MC	-	-
ESOP Lalo	7 tonnes par jour	0,6 à 1 tonne par jour

Source : Enquête, 2014

Globalement les promoteurs des unités de transformation sont très satisfaits de leurs infrastructures qui sont en bon état. Par contre au niveau des équipements, le niveau de satisfaction est variable. Si dans les rizeries modernes d'Etat et à l'ESOP Dangbo, les promoteurs sont satisfaits de leurs équipements, au niveau des autres mini rizeries qui opèrent depuis quelques années, les équipements seraient déjà amortis ou peu performants.

La faible utilisation des rizeries d'Etat est liée à leur difficulté d'approvisionnement en paddy.

Pour ce qui est des femmes étuveuses, les capacités individuelles de transformation sont faibles. Ces capacités varient entre une et trois tonnes par mois que ce soit dans les Collines ou dans l'Alibori.

A leurs niveaux, les performances sont limitées par la pénibilité des opérations de l'étuvage en l'occurrence de l'étuvage amélioré qui exige assez de main-d'œuvre.

► Mécanismes d'approvisionnement en paddy

Différents mécanismes d'approvisionnement en paddy sont développés par les promoteurs d'unités de transformation et les femmes étuveuses. Ces mécanismes varient d'un promoteur à un autre. Les principaux mécanismes notés sur le terrain sont présentés ci-dessous.

➤ La production contractuelle

La production contractuelle est principalement réalisée par les ESOP qui signent en début de campagne des contrats de production avec les tontines (groupements de riziculteurs qui collaborent avec elles). Dans le dispositif, les ESOP fournissent des semences et parfois des engrais à crédit aux riziculteurs. De même, elles mettent un technicien à disposition pour le suivi de la campagne. A la récolte, les riziculteurs à travers leurs groupements livrent les ESOP en paddy conformément aux contrats de production. Les frais des semences et des engrais sont déduits lors du paiement. Le paiement se fait en principe au comptant mais compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées par les ESOP, une partie du paiement est différé pour un à trois mois.

Les prix proposés aux producteurs oscillent autour de 150 F CFA le Kg de paddy. En fait ce prix est fixé en tenant compte du prix de la SONAPRA.

Les volumes de paddy transformé annuellement par chaque ESOP varient entre 80 000 tonnes et 200 000 tonnes pour les meilleures ESOP.

➤ Approvisionnement en paddy auprès des unions communales rizicoles

Afin d'assurer l'approvisionnement de leur rizerie en paddy, certaines unions régionales rizicoles comme l'UNIRIZ-C s'entendent avec les unions communales rizicoles pour la fourniture de paddy. Chaque union communale rizicole mobilise le paddy auprès de sa base et livre le produit à la rizerie.

Les modalités de paiement consiste à payer les 50% du produit à la livraison et les 50% restant en différé d'un à trois mois.

Un mécanisme similaire s'observe également dans l'Atacora-Donga où des Unions Coopératives Communales de producteurs de Riz (UCCPR) s'investissent depuis deux

campagnes dans la vente groupée et approvisionnent ensuite les mini rizeries et les femmes étuveuses. Dans la plupart des cas, le mécanisme ne fonctionne pas encore sur la base de contrats et les paiements se font au comptant.

➤ Approvisionnement en paddy par la SONAPRA

La SONAPRA est à ce jour le principal acheteur de paddy au Bénin. Les stratégies d'achat varient en fonction des rizeries.

Si la rizerie de Malanville dispose d'un fonds de roulement pour s'approvisionner directement auprès des producteurs et des coopératives à la base, ce n'est pas le cas de la rizerie de Glazoué. Dans la rizerie de Malanville, une équipe du personnel s'occupe directement de l'achat du paddy sur le terrain avec des fonds disponibles à temps. Cette rizerie achète le paddy aussi bien chez les producteurs organisés en coopératives que chez les producteurs individuels. Les producteurs organisés en coopératives et travaillant sur les périmètres irrigués bénéficient des engrais à crédit auprès de la SONAPRA. Les fonds de ces engrais sont récupérés au cours de la commercialisation du paddy.

Par contre au niveau de la rizerie de Glazoué, il n'y a pas de fonds de roulement. C'est la Direction Régionale d'Exploitation de la SONAPRA (DRE/SONAPRA) qui achète le paddy et approvisionnent la rizerie. Malheureusement, la DRE semble souffrir de l'insuffisance de fonds de roulement ; ce qui ne lui permet pas de s'approvisionner à temps et en quantité. Pire les producteurs ne sont plus favorables à livrer le paddy à cette rizerie car les délais d'attente sont trop importants allant au-delà de trois mois avant le paiement des producteurs.

Il faut signaler que la SONAPRA confie également l'activité de collecte de paddy aux privés et aux SCDA alors que les groupements de base existent et fonctionnent. Ainsi alors que les privés font des marges sur le paddy, les groupements de base et leurs faïtières qui font l'activité de collecte ne gagnent rien.

➤ Collecte de paddy par les femmes étuveuses

Les femmes étuveuses développent différentes stratégies pour s'approvisionner en paddy. Ces stratégies vont de l'octroi d'avance de fonds aux riziculteurs pour conduire la campagne à l'achat au comptant du paddy sur les marchés ou auprès des producteurs. Lorsque la confiance est bien établie entre producteurs et étuveuses, ces dernières s'approvisionnent à crédit à courts termes et remboursent les producteurs une fois le paddy transformé et commercialisé. Certaines femmes étuveuses ont aussi productrices de paddy et ne s'approvisionnent sur le marché que lorsque le stock propre s'est épuisé.

► **Produits obtenus et formes de produits commercialisés**

Différents produits sont mis sur le marché par les unités de transformation et les femmes étuveuses. Il s'agit en l'occurrence du riz blanc et du riz étuvé. Comme sous-produits majoritaires, il y a les sons de riz.

Le riz est commercialisé sous différentes formes. Commercialisé majoritairement en vrac, le riz est également vendu en emballages sous diverses marques. Le tableau 9 suivant présente quelques marques avec les unités qui les produisent.

Tableau 9 : Présentation de quelques marques de riz local

Marques	Logos / Présentations	Transformateurs
DELICE		ESOP Lalo, Dangbo, Bantè et Savè
RIVALOP		CAFROP
RIZ NATI		Femmes étuveuses de l'Atacora-Donga
SAVEUR		Rizerie de l'UNIRIZ-C
RIZ BENIN (ONASA)		Rizeries d'Etat
RIZ SOUROU		Groupement Sourou Bayayé de Natitingou
FEMI	-	-
EDEN RICE	-	-

Source : Enquête, 2014

Parmi ces marques, Délice est la plus connue dans les centres urbains. Ces marques existent dans des emballages de 5 Kg et de 25 Kg puis parfois d'un Kg.

Le contenu des emballages n'est pas toujours le même d'un stock à un autre. Les emballages de riz blanc sont également utilisés pour du riz étuvé ou du riz cassé et parfois sans mention claire. Seules les ESOP font l'effort d'utiliser une seule variété de riz (IR 841) dans le même emballage.

Le tableau 10 qui suit fait la synthèse des marchés d'écoulement et des prix pratiqués.

Tableau 10 : Marchés d'écoulement, quantités vendues et prix pratiqués par quelques transformateurs en 2013

Transformateurs	Marchés visés	Quantité vendue par an (T)	Prix pratiqués (F CFA/Kg)		
			Riz blanc long grain	Riz cassé	Riz étuvé
ESOP Dangbo	Les centres urbains et principalement	128	540	350	-

	Cotonou				
ESOP Lalo	Les centres urbains et principalement Cotonou	108,8	540	350	-
ESOP Bantè	Les centres urbains et principalement Cotonou	98	540	350	-
UNIRIZ-C	Les grandes villes du Sud et du centre	115,2	500	275	-
CAFROP	Ouémé et Cotonou	80	540	350	560
Rizerie Malanville	Tous les consommateurs du Bénin en particulier les populations à faibles revenus	8 372	370	200	-
Rizerie Glazoué	Tous les consommateurs du Bénin en particulier les populations à faibles revenus	2 000	370	200	-
Etuveuses de Glazoué	Marché de Glazoué et ses environs	12 à 36	-	-	400-500
Etuveuses de Malanville	Marché de Malanville et ses environs Marché Nigérian	18 à 38,4	-	-	350
Etuveuses de Gogounou	Marché de Gogounou et ses environs Marché Nigérian		-	-	325

Source : Enquête, 2014

4.4.2. Acteurs de la transformation

Les transformateurs jouent d'importants rôles dans la filière riz. Ce sont eux qui mettent le riz sous forme consommable dans le circuit de commercialisation. On peut les regrouper en deux ou trois catégories : les femmes étuveuses, les promoteurs d'unités de transformation et les OP intervenant dans la transformation.

Les femmes étuveuses sont pour la plupart des femmes des villages producteurs de riz. Elles se font aider dans leur tâche par des meuniers qui font le décorticage à façon. Il s'agit en fait de collectrices-transformatrices. Elles font parti de groupements de femmes spécialisés dans l'étuvage, le décorticage et la mise en marché du riz étuvé. Elles sont présentes dans le centre et le nord du Bénin. Elles font la collecte du riz paddy auprès des producteurs pour constituer leurs stocks. Ensuite, elles procèdent à l'étuvage du riz avant le décorticage. Leurs activités s'étendent sur toute l'année ou dure plusieurs mois au moins. Il existe aussi dans ce groupe des opérateurs individuels qui se sont spécialisés dans cette activité bien rentable selon les analyses économiques. Ce groupe de transformateurs se situe à l'interface transformation – commercialisation. Bien que les

groupements fassent de la collecte-étuvage-décorticage-vente, l'activité est généralement individuelle au sein du groupement.

Les promoteurs d'unités de transformation collectent le paddy par l'intermédiaire des groupements de producteurs et/ou des commerçants collecteurs. Ils disposent eux-mêmes de leur unité de transformation. On compte dans ce groupe quelques entreprises privées telles que :

- Projet Songhaï,
- Les ESOP Dangbo, Lalo, Bantè et Savè,
- Les mini rizeries installées par le ProAgri,
- FIOKAS Sarl,
- SODERIZ,
- CAFROP,
- Rizerie du CRR-MC,
- Etc.

Le système ESOP repose sur une alliance économique entre les producteurs et les entrepreneurs pour être compétitifs ensemble. Les ESOP sont juridiquement des SARL (Société à responsabilité limitée) dont le capital est partagé entre le gérant, les salariés, les producteurs, ETD/CIDR. Cette approche est caractérisée par le développement d'une agriculture familiale et par la mise en marché des produits disponibles comportant un maximum de valorisation. C'est actuellement le dispositif de collecte du paddy, de transformation et de mise en marché du riz le mieux organisé au Bénin.

En dehors de ces principaux acteurs de la transformation, on note aussi des producteurs ou organisations de producteurs qui s'investissent dans la transformation. Si les organisations de producteurs possèdent leur propre décortiqueuse, les producteurs individuels font le décorticage à façon. Ces acteurs mettent le riz transformé sur le marché ou consomment une partie. C'est le cas des périmètres rizières de Dévé, Koussin-Lélé, Malanville, Zè, Zogbodomey (Domè), Adja-Ouèrè et autres bas-fonds.

4.4.3. Organisation des acteurs de la transformation

Contrairement au maillon de la production, les acteurs du maillon de la transformation ne sont ni structurés ni organisés. Il n'existe pas encore au Bénin, une organisation qui représente les acteurs de ce maillon. Face à ce vide, c'est l'organisation nationale des producteurs (le CCR-B) qui joue tant bien que mal ce rôle. Toutefois, depuis 2012, des échanges sont en cours pour permettre la mise en place d'une organisation nationale des transformateurs de riz. Dans ce cadre, un comité de réflexion a été mis en place et conduit les réflexions sur la forme juridique et les activités à mener par une telle organisation.

4.4.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon transformation

Le tableau 11 ci-dessous présente la synthèse des éléments de force, de faiblesse, d'opportunités et de menaces du maillon de la transformation du riz au Bénin.

Tableau 11 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon transformation

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de marchés d'écoulement de riz ▪ Disponibilité du paddy à décortiquer ▪ Existence d'unités de transformation plus performantes ▪ Existence de plusieurs unités de transformation dans le pays ▪ Installation de deux grandes rizeries par l'Etat ▪ Dynamisme féminin dans l'activité de transformation du paddy ▪ Elaboration du cahier des charges des transformateurs de riz ▪ Existence des normes de qualité du riz ▪ Excellentes qualités nutritionnelles du riz transformé ▪ Appréciation de plus en plus importante du riz local par les consommateurs ▪ Existence d'une stratégie nationale pour le développement de la riziculture ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faible disponibilité de fonds de roulement pour l'approvisionnement en paddy ○ Faible capacité des décortiqueuses appartenant aux promoteurs privés ○ Pannes fréquentes et répétées, insuffisance des marchés d'achats de pièces de rechange de qualité (absence d'une usine de fabrication de pièce de rechange) ○ Difficultés d'accès aux emballages pour le riz transformé (absence d'une usine de fabrication de pièce de rechange) ○ Insuffisance des mesures d'accompagnement aux transformateurs (manque de crédits pour l'acquisition de matériels, pour la main-d'œuvre) ○ Manque de mesure d'accompagnements aux artisans qualifiés (manque crédits, manque de formations) ○ Insuffisance d'expertise de maintenance des décortiqueuses ○ Insuffisance des magasins de stockage ○ Inexistence d'organisation des transformateurs ○ Faible vulgarisation du cahier des charges des transformateurs ○ Non maîtrise de la demande de paddy ○ Faible lien d'affaires avec les organisations de producteurs ○ Faible capacité de négociation des acteurs du maillon ○ Présence de corps étrangers dans le riz transformé ○ Taux de brisure élevé ○ Faible qualité physique du riz transformé
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation de la consommation de riz dans tous les ménages (urbains et ruraux) ✓ Filière porteuse inscrite dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole ✓ Intérêt de plus en plus marqué 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effets néfastes des changements climatiques sur la production de paddy ➤ Politique fiscale élevée sur les unités de transformations et les entreprises ➤ L'inflation galopante dans la sous-région et dans le monde entier (sur les produits pétroliers)

du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour le maillon transformation	➤ Importation massive de riz des pays asiatiques
--	--

Source : Enquête, 2014

4.5. MAILLON COMMERCIALISATION

Dans la filière riz, comme dans toutes les filières de production, le maillon commercialisation et distribution se situe à l'aval de la chaîne, mais il est d'une grande importance. En marketing, il est souvent rappelé, qu'il faut vendre avant de produire. Cela montre à quel point, il faut prendre au sérieux ce maillon et travailler à ce qu'il soit le plus performant possible, afin de booster les autres maillons.

Dans le cas de la filière riz, le maillon commercialisation commence par se structurer depuis peu, avec l'apparition des acteurs et des institutions d'appui. La structuration de ce maillon est très récente et remonte principalement aux années 2008 suite à la crise alimentaire et énergétique mondiale. On peut d'entrée affirmer que c'est le maillon le moins organisé de la filière riz au Bénin.

Le présent chapitre traite de la commercialisation du riz au Bénin sous différents axes. Les points abordés prennent en compte aussi bien la commercialisation du paddy, du riz blanc produit localement, du riz étuvé produit localement et du riz importé sera abordée.

4.5.1. Acteurs impliqués dans la commercialisation

Différents acteurs sont impliqués dans la commercialisation du riz au Bénin, que ce soit le riz local, le riz importé ou encore le paddy. Les acteurs impliqués dans la commercialisation du riz varient en fonction du type de riz : riz paddy ou riz usiné (blanc ou étuvé).

Les acteurs impliqués dans la commercialisation du paddy peuvent être regroupés en cinq catégories comme le montre le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Acteurs impliqués dans la commercialisation du paddy

Acteurs	Rôles
Producteurs de paddy et leurs organisations	Ils produisent le riz dit paddy et le commercialisent par différents canaux. Certains producteurs commercialisent leur paddy individuellement alors que d'autres le commercialisent en groupes dans le cadre de contrats ou d'accords avec les promoteurs d'unités de transformation.
SONAPRA	La SONAPRA achète le paddy auprès des producteurs organisés en coopératives mais aussi et surtout auprès des producteurs individuels. Ce paddy est ensuite transformé dans les deux grandes rizeries d'Etat installées à Glazoué et Malanville.
Promoteurs privés d'unités de transformation (ESOP, CAFROP, etc) et les	Les transformateurs sont les principaux marchés où le paddy est directement commercialisé. Les ESOP achètent généralement le paddy auprès des producteurs dans le cadre de contrats d'achat bien définis. Par contre pour d'autres promoteurs privés et les

collectrices étuveuses	femmes étuveuses, il n'y a pas de contrats formels liant les deux parties. La loi de l'offre et de la demande est plus prépondérante.
Commerçants privés de paddy ou collecteurs primaires	Quelques commerçants privés interviennent dans la commercialisation du paddy. Selon le LARES (2011), la collecte et la revente du paddy représentent un marché résiduel et il n'est pas courant de rencontrer des commerçants exerçant l'activité spécifique d'achat et de revente du paddy.
CARDER, ONG, Projets d'appui	Ces institutions accompagnent généralement les producteurs au travers de leurs organisations dans la recherche de débouchés et dans la facilitation pour la vente du paddy.

Source : Enquête, 2014

Avec les développements de ces dernières années, la commercialisation du paddy se structure de mieux en mieux. On assiste de plus en plus à la vente groupée même si les volumes écoulés par ce mode ne sont pas encore importants.

Les études d'ARINLOYE (2010) et du LARES (2011) permettent de regrouper les acteurs intervenant directement dans la commercialisation du riz usiné (local et importé) en six catégories : les importateurs, les grossistes, les semi-grossistes, les collecteurs, les collecteurs-transformateurs et les détaillants.

Les importateurs : Ils sont situés à l'amont de la commercialisation du riz importé et importent le riz des principaux pays producteurs à destination du Bénin et de la sous-région. Une étude conduite en 2011 par le LARES révèle que la société Difezi et Fils détient la plus importante part de marché du riz blanchi : 55% selon les importateurs interviewés contre 35% en 1999 selon la base de données de la direction générale de la douane. Les autres acteurs dominants de par l'importance de leurs parts de marché dans les importations sont les sociétés Tukimex, Cherika Oluwa Toyin, O'Yewa et Agaf. Ces cinq opérateurs détiennent plus de 80% des importations du riz au Bénin.

Les importateurs sont les principaux fournisseurs des grossistes de riz importé. Ils sont en relation avec les courtiers internationaux. Ces importateurs sont soumis à des lois dont la loi n°93-007 du 25 mars 1993 qui a libéralisé l'importation du riz. L'article 30 précise que l'importation de marchandises de toutes origines ou provenances avec ou sans transfert de devises est libre au Bénin. Les importateurs interviennent exclusivement dans la commercialisation du riz importé. Ils sont absents du riz produit localement.

Les grossistes : On distingue généralement deux types de grossistes selon l'origine du riz : les grossistes de riz local et les grossistes de riz importé. Les grossistes de riz local sont essentiellement des femmes qui achètent le riz décortiqué chez les collecteurs ou auprès des transformateurs. Quant aux grossistes de riz importé, ils sont en majorité des femmes situées dans les grandes villes. Ils opèrent surtout sur les marchés urbains ou régionaux comme Dantokpa, Bohicon, Glazoué, Parakou, Natitingou, etc. Ils ont des réseaux de distribution bien établis.

Les semi grossistes : Ils sont nombreux et les différentes études n'ont pas permis de déterminer avec précision leur effectif. Ils sont les principaux pourvoyeurs de marchés de consommation intérieurs. Avec les grossistes, ils sont très actifs dans la réexportation à partir des zones frontalières intérieures du Bénin et sont les principaux acteurs de

l'invasion du riz importé de toutes les localités béninoises. Leurs chiffres d'affaires sont assez importants.

Les collecteurs : Ils sont des acheteurs à la campagne qui entreprennent la tâche initiale d'assemblage du riz décortiqué. Environ 50% de ces collecteurs estiment qu'il est possible d'entrer dans le commerce de riz sans capital initial. Ils interviennent dans la commercialisation du riz produit localement.

Les collecteurs-transformateurs : Ils sont constitués des transformateurs qui achètent le riz paddy soit chez les producteurs soit sur les marchés ruraux pour le transformer en riz consommable après (ou sans) étuvage. Ils font appel aux prestataires de service pour le décortiquage de leur riz. Ils ne sont pas non plus des collecteurs purs dans la mesure où ils sont impliqués dans la transformation.

La puissance financière des collecteurs primaires et collecteurs-transformateurs est assez modeste dans l'activité de collecte. Cependant ils peuvent réaliser d'importants chiffres d'affaires à cause de la vente du riz étuvé décortiqué qui est le continuum de leur activité de collecte. En fait, la fonction de collecte primaire stricto sensu de paddy ou du riz décortiqué est en voie d'extinction à cause des faibles marges qu'elle procure. En revanche l'activité de collecte-étuvage et de transformation progresse en lien avec le regain d'intérêt suscité par les programmes et initiatives privés de relance de la production du riz.

Les détaillants : Tout comme les grossistes, ils sont rencontrés tant au niveau du riz local qu'au niveau du riz importé. Ce sont les acteurs situés à l'interface commercialisation-consommation. Leur rôle est d'acheter le riz auprès des autres intermédiaires et de le revendre aux consommateurs. Les détaillants sont majoritairement des femmes. Elles sont quasi spécialisées dans les deux catégories de riz : les détaillantes du riz local et celles du riz importé toutes qualités confondues à l'exception des hauts de gammes vendues dans les boutiques, les superettes et les supermarchés. La détaillante de riz importé a un accès plus facile du produit auprès des grossistes et semi grossistes en tout temps. La rotation de leurs stocks est relativement rapide. Par contre la détaillante du riz local exerce dans un triptyque collecte-étuvage – transformation – vente en détail. Sa présence sur le marché de consommation est déterminée par la durée du cycle collecte-étuvage-transformation. Les détaillantes de riz local sont moins nombreuses sur les places des marchés comparées à celles du riz importé à cause des longs délais de mise en marché et du caractère résiduel de l'offre domestique.

La distinction ainsi faite entre les principaux acteurs n'est pas aussi stricte dans la réalité. En effet, il est facile de retrouver sur le terrain des grossistes de riz qui sont en même temps des détaillants ou encore des collecteurs qui font aussi la vente au détail. Il existe aussi des producteurs qui jouent parfois le rôle de détaillants. De même, la séparation entre acteurs intervenant dans le commerce du riz importé et du riz local n'est pas nette. Il y a certains acteurs qui sont impliqués dans la commercialisation des deux types de riz.

En plus des principaux acteurs, nous avons des acteurs intermédiaires dont les structures publiques et privées d'appui, les transporteurs et les consommateurs au niveau du riz importé, puis les producteurs, les meuniers, les transporteurs et les consommateurs au niveau du riz local.

Les structures publiques et privées d'appui à la commercialisation : Ces acteurs apportent un appui technique aux acteurs directs impliqués principalement dans la commercialisation du riz local. Au nombre de ces acteurs, figurent l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA), la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), différentes ONG, les projets et programmes de développement.

Les transporteurs : Ils jouent essentiellement un rôle de prestation de service. Dans certaines régions, on note une relation privilégiée entre les commerçants et les transporteurs. En effet, les mêmes commerçants sont transportés sur plusieurs marchés par les mêmes transporteurs. Il s'agit, en quelque sorte, d'une fidélisation. Cette situation est surtout notée dans les régions enclavées.

Les meuniers : Les meuniers interviennent dans le décorticage à façon du riz local. Ils fournissent cette prestation aux collecteurs transformateurs mais aussi aux producteurs qui décortiquent une partie de leur paddy pour sa consommation domestique ou pour la vente sur les marchés.

Les consommateurs : Les consommateurs sont en bout de chaîne de la commercialisation du riz. Parmi les consommateurs, nous avons principalement les ménages mais aussi les restaurants, les cantines (écoles, centres de santé), les garnisons de l'armée et tout autre lieu de consommation publique ou collective de riz.

4.5.2. Organisation de la commercialisation du riz

La littérature révèle que la commercialisation du paddy est peu organisée pour le moment. Bien qu'on assiste à un effort de certains acteurs qui mettent l'accent sur la contractualisation et la spécialisation par variété, dans l'ensemble, le marché n'est pas encore structuré. De même, ce maillon intéresse peu les privés parce qu'il n'est pas assez rentable. Les marges sur l'achat et la revente du paddy sont faibles. Les acteurs reconnaissent que cet état de fait n'est pas favorable au développement de la filière.

De même, la commercialisation du riz local est peu organisée par rapport à celle du riz importé. D'ailleurs un tour des étalages de vente de produits alimentaires montre une forte présence du riz importé au détriment du riz produit localement.

Les quantités vendues sur les marchés varient en fonction de la saison et de l'évolution des prix. Globalement, l'offre de riz locale est abondante pendant la période post-récolte mais devient très limitée pendant la période de soudure. Les enquêtes confirment l'existence d'un système d'approvisionnement en riz semblable à celui des autres produits vivriers.

Dans le sud du pays, ce sont les collectrices qui assurent l'achat du riz pour le revendre aux grossistes de Cotonou. Les grossistes sont chargés de le vendre soit aux consommateurs, soit aux détaillants. En moyenne, les collectrices et les grossistes achètent entre 700 kg au minimum et 1,8 tonnes au maximum par transaction.

La commercialisation du riz importé est par contre très bien organisée depuis les importateurs jusqu'au détaillant. Chaque entreprise d'importation dispose d'un dispositif de mise en marché à l'intérieur du pays. Les semi-grossistes et les détaillants ne sont pas spécifiques à chaque importateur. Un détaillant vend différentes marques de riz importé provenant de différents importateurs.

4.5.3. Circuits de commercialisation et flux du riz

Globalement, on distingue quatre circuits de commercialisation du paddy :

- Le premier circuit et le plus important part des producteurs qui commercialisent leur paddy directement aux promoteurs d'unités de transformation et principalement à la SONAPRA. Ce circuit bien que n'étant pas assez structuré permet d'écouler les plus grands volumes. Le mécanisme est assez semblable à une vente groupée.
- Le deuxième circuit est celui liant les producteurs au travers de leurs coopératives et groupements villageois aux promoteurs privés d'unités de transformation tels que les ESOP ou encore les mini-rizeries installées dans l'Atacora-Donga par la GIZ, dans le cadre de contrats plus ou moins formels. Ce circuit ne permet pas d'écouler pour le moment d'énormes quantités de paddy compte tenu de la performance des unités de transformation et des moyens limités des promoteurs pour s'approvisionner.
- Le troisième circuit lie directement les producteurs individuels de riz aux femmes étuveuses de riz. Ces femmes achètent généralement individuellement le paddy auprès des producteurs. Il est essentiellement développé dans le Nord du pays. Les femmes s'approvisionnent régulièrement en fonction de leur cycle d'étuvage-commercialisation.
- Le quatrième circuit est celui liant les producteurs individuels aux commerçants privés et ensuite aux transformateurs situés au Bénin ou dans la sous-région. Dans ce circuit, le paddy est généralement collecté auprès des producteurs individuels par les collecteurs puis revendu aux promoteurs privés ou exportés vers d'autres pays de la sous région, notamment le Nigéria.

Dans la pratique les circuits ne sont pas cloisonnés et s'imbriquent entre eux.

En termes de flux de paddy, les volumes les plus importants sont achetés par la SONAPRA pour les rizeries d'Etat. Les femmes étuveuses permettent également d'écouler d'importants volumes. Malheureusement, ces femmes n'achètent pas de grands volumes par achat. Elles disposent d'un fonds de roulement qu'elles font tourner plusieurs fois dans le mois ou durant la période de transformation. Les flux qui passent par les promoteurs privés sont actuellement faibles. Une étude menée en 2012 sur les opportunités du marché nigérian pour les produits agricoles, agroalimentaires et animaux du Bénin révèle que 40% du paddy produit au Bénin serait écoulé sur le Nigéria.

Concernant le riz déjà usiné, différents circuits de commercialisation existent. En termes de positionnement sur le marché, le riz local n'a pas de circuit de distribution spécifique. Une partie non négligeable est écoulée au niveau local par les producteurs eux-mêmes (autoconsommation et vente de proximité). Par contre, ce sont les grossistes et les détaillants qui assurent la vente sur les marchés urbains de consommation. Les principaux marchés sur lesquels on rencontre ce riz sont : Cotonou et Porto Novo au Sud-Bénin, Bohicon et Abomey dans le Centre Bénin, Djougou, Parakou, Natitingou et Malanville au Nord Bénin.

Le schéma ci-dessous montre les différents circuits de commercialisation du riz importé ou produit localement.

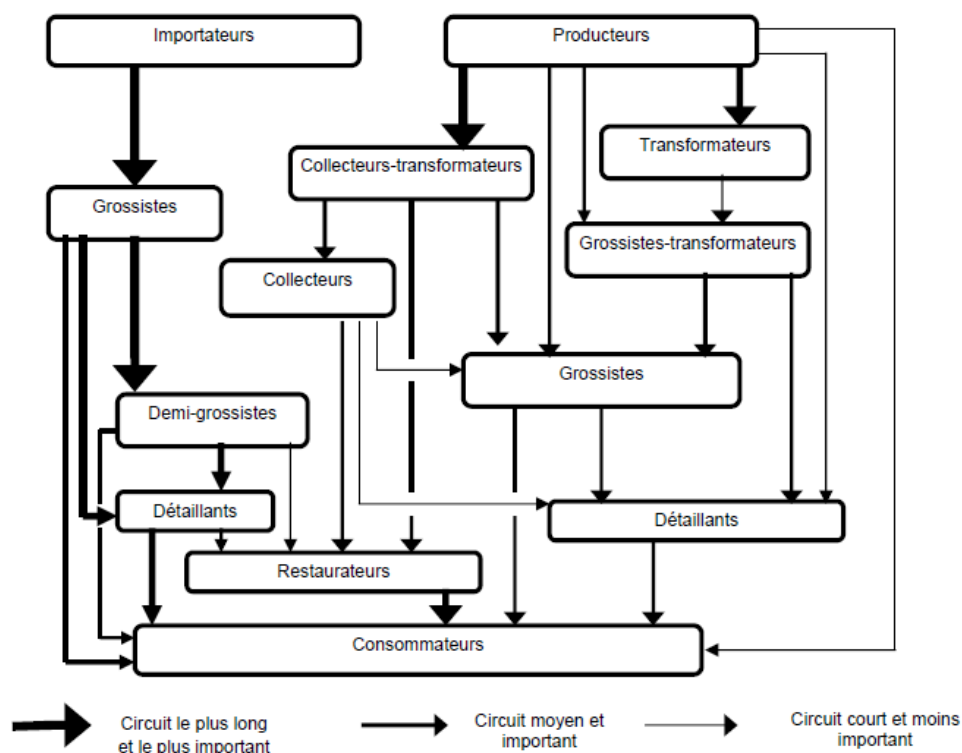


Figure 5 : Représentation schématique du circuit de commercialisation du riz (Adégbola et Sodjinou, 2001)

Le circuit permet de retenir ce qui suit en fonction de l'origine du riz :

Riz importé : Dans l'opérationnel, le circuit de commercialisation et de distribution du riz importé est beaucoup mieux structuré que celui du riz local. Les différents circuits de commercialisation du riz importé sont mis en place, il y a longtemps et fonctionnent très bien. Différents acteurs sont impliqués dans ce circuit dont les plus importants au niveau de l'importation sont : SHERIKA, ABC, SONAM, DIFEZI et TUKIMEX. Ces entreprises importatrices de riz agissent comme des oligopoles régionaux avec une forte influence sur les prix. Elles s'approvisionnent dans les pays asiatiques et américains. A titre illustratif, le tableau suivant présente les volumes importés de différents pays en 2009.

Tableau 13 : Bénin – Importations pays d'origine (2009)

Pays d'origine	Volumes (kg)	Pourcentage (%)
Thaïlande	220 416 630	47%
Brésil	100 161 491	21%
Viet Nam	21 656 000	5%
Chine	7 269 608	2%
Pakistan	6 971 423	1%
France	4 430 660	1%
Emirats Arabe Unis	4 355 000	1%
USA	3 298 800	1%
Sous total	368 559 612	78%

Divers	103 055 560	22%
Total	471 615 172	100%

Source : Direction Générale des Douanes base Sydonia. Recueillies par Agrifor, CTB Rapport de consultation (2009) in Dossouhoui F. (2010).

Le riz importé par le Bénin est réexporté vers certains pays de la sous-région dont principalement le Nigéria. Ce riz est également exporté vers les pays comme le Niger et le Burkina Faso.

Riz local : Au niveau du riz local, il n'existe pas encore un mécanisme bien structuré de mise en marché et de distribution du riz. Que ce soit la commercialisation du paddy, du riz blanc ou du riz étuvé, les dispositifs de commercialisation ne sont pas encore bien élaborés. Sur le terrain, on note un fonctionnement à l'è peu près. Chaque acteur se débrouille pour s'en sortir. Cela entraîne souvent une rareté du produit sur les marchés. Toutefois, les exemples de commercialisation du riz DELICE, du riz RIVALOP, du riz SAVEUR, et de l'initiative Colruyt avec VECO-WA sont présentés ici.

- La distribution du riz DELICE suit deux canaux : la distribution à Cotonou et la distribution par les ESOP dans leurs localités et autres centres urbains. La distribution à Cotonou se fait par le biais du RESOP (Réseau des ESOP) qui est une structure mise en place par les ESOP pour la commercialisation du riz à Cotonou. le RESOP centralise le riz DELICE destiné au marché de Cotonou et approvisionne les différents grossistes. Les grossistes se chargent ensuite de la vente en détail. En 2013, le RESOP a commercialisé 72 tonnes de riz DELICE sur un approvisionnement de 80 tonnes. La mise en place du RESOP évite la concurrence entre les ESOP sur le marché de Cotonou et permet un approvisionnement au même prix.
- La distribution du RIVALOP se fait par la CAFROP qui approvisionne les différents grossistes, les super marchés et autres acheteurs du riz. Au niveau de cette marque, on note aussi la vente du riz en vrac.

➤ SAVEUR

➤ colruyt

4.5.4. Analyse de l'offre et de la demande

Au Bénin, l'offre de riz est constituée par la production locale et les importations. En effet, la production nationale de riz ne parvient pas encore à satisfaire les besoins de la population. Alors que les besoins annuels varient actuellement entre 175 000 et 210 000 T de riz transformé, la production nationale se situe entre 100 000 et 120 000 T de riz transformé. Il y a alors un gap de près de 100 000 T de riz qui sont compensées par les importations. Pour faire face à ce gap, la SNDR prévoit une autosuffisance en riz du Bénin à partir de 2015 et la production de 385 000 T de riz blanc à l'horizon 2018.

Le graphique ci-dessous montre que le Bénin devrait être en position d'autosuffisance alimentaire à partir de 2013. Malheureusement, l'évolution de la production n'a pas

permis de réaliser cet objectif. Différents éléments expliquent cet état de chose et seront abordés dans les résultats.

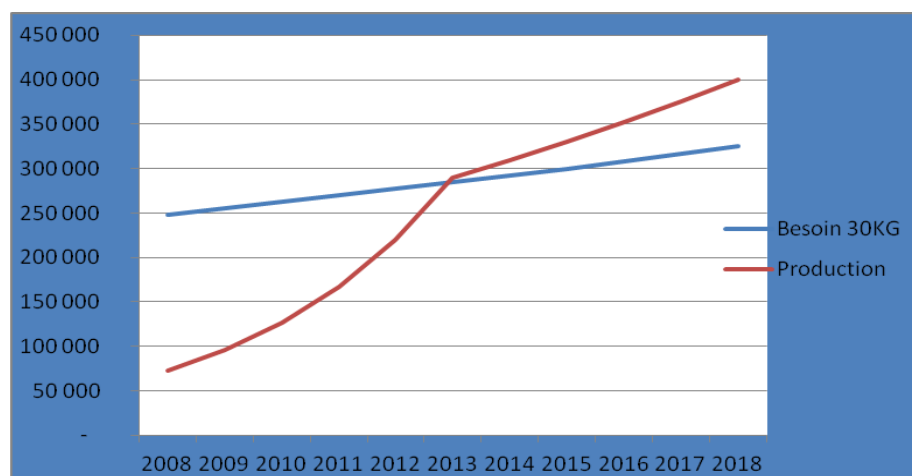


Figure 6 : Evolution de la production et de la consommation de riz au Bénin (SNDR, 2011).

Concernant plus spécifiquement le paddy, l'offre de paddy est assez importante mais cette offre est dispersée et inorganisée, ce qui ne permet pas de satisfaire la demande. Bien que la demande existe, cette demande n'est pas encore bien précisée. Il n'est pas encore possible de quantifier très exactement la demande des unités de décorticage et des femmes étuveuses. Cette situation ne permet pas de mettre en phase l'offre et la demande de paddy.

Enfin, pour ce qui est du riz importé, il est aussi difficile de donner les chiffres exacts sur l'offre. En effet, le Bénin étant un pays de transit, une partie importante de l'offre de riz destinée au Nigéria passe par le Bénin ; le Bénin se comportant en pays d'importation et d'exportation de riz. Le tableau ci-dessous situe sur l'évolution des volumes de riz importé de 2000 à 2013.

Tableau 14 : Evolution des importations de riz au Bénin

Années	Importations totales au Port	Importations par le Bénin	Réexportations
2000	96 546	72 743	23 803
2001	136 231	88 286	43 441
2002	201 123	144 468	60 908
2003	194 229	245 538	239 577
2004	206 348	216 408	189 297
2005	376 185	410 278	373 580
2006	725 000	432 205	337 571
2007	922 457	545 807	-
2008	1 036 000	476 082	-
2009	1 000 000	379 608	-
2010	-	421 360	-
2011	-	199 889	-
2012	-	335 925	-
2013	-	207 878	-

Source : ONASA/PAC/Centrale Coop/PAM/SAGA-Bénin

Ce tableau montre clairement que les volumes de riz importé par le Bénin sont largement supérieurs au complément qu'il lui faut pour satisfaire ses besoins. Ces importations prennent en compte les importations directement destinées au Bénin dont une partie est réexportée et les importations réalisées par d'autres pays de la sous-région mais qui passent par le Port Autonome de Cotonou.

Signalons que les importations de riz prennent en compte les dons de riz. L'évolution des dons japonais de riz comparée à la production nationale de riz est indiquée par la figure suivante.

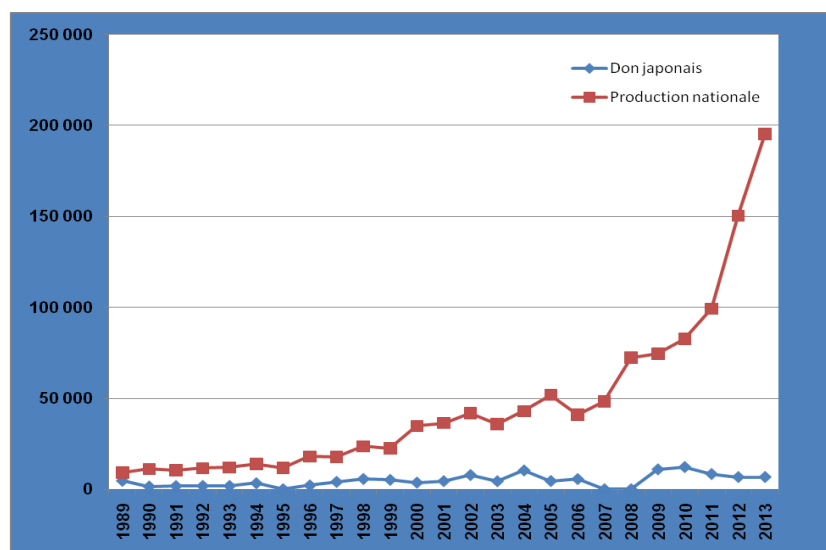


Figure 7 : Evolution des dons de riz et de la production nationale (ADIDEHOU et SOTONDJI, 2014).

Bien que souvent très critiqué pour son impact potentiellement néfaste sur la production locale de riz, les dons de riz ne sont pas aussi mauvais qu'on y croit. Une étude menée en 2014 par ADIDEHOU et SOTONDJI sur l'utilisation des dons de riz et leurs impacts sur les marchés domestiques au Bénin a plutôt révélé que les dons sont utiles à plus d'un titre si le mécanisme est bien géré. D'abord, les dons reçus gratuitement sont commercialisés à bas prix au profit des couches défavorisées qui parviennent à satisfaire une partie de leurs besoins en riz. Ensuite, les ressources mobilisées de la vente des dons de riz sont utilisées pour la réalisation des œuvres sociocommunitaires (construction d'écoles, de ponts, etc) dans les communes. Enfin, la qualité du riz des dons s'est considérablement améliorée.

4.5.5. Mécanismes de fixation du prix du riz

La fixation du prix du paddy est fondamentalement influencée par les prix pratiqués par la SONAPRA. En 2013-2014, ce prix oscille autour de 170 F CFA le Kg de paddy. La quasi-totalité des promoteurs d'unité de transformation s'alignent sur les prix pratiqués par la SONAPRA, étant donné qu'elle propose le prix le plus élevé. Le non alignement des autres rizeries entraînerait de fortes difficultés d'approvisionnement en paddy ; ce qui serait préjudiciable pour elles. La plupart de ces promoteurs ainsi que les femmes étuveuses estiment que le prix proposé par la SONAPRA est élevé et ne leur permet pas de

rentabiliser leurs affaires. Ces acteurs ont souhaité que les prix soient fixés de façon consensuelle entre les différents acteurs. La mise en place d'une commission multi acteurs, chargée de se réunir en début de chaque campagne pour fixer le prix du paddy améliorerait le climat d'affaires entre producteurs et transformateurs.

Pour preuve, avant l'intervention de la SONAPRA (avant 2008-2009) dans la filière riz, les ESOP pratiquaient un mécanisme de fixation des prix du paddy. Ce mécanisme permettait aux gérants des rizeries et les responsables des groupements de producteurs d'estimer ensemble le compte d'exploitation de la production et ainsi, de fixer un prix qui arrange les deux parties. Ce mécanisme ne fonctionne plus aujourd'hui du fait des prix fixés par la SONAPRA.

Les mécanismes de fixation du prix du riz transformé dépendent du type de transformateurs, du compte d'exploitation de la transformation, des liens d'affaires avec le client (fidélité ou non), etc.

Au niveau des boutiques témoins, c'est l'Etat par le biais de l'ONASA qui fixe le prix du riz. Ce prix ne tient pas nécessairement compte des charges des rizeries. Il dépend plus des orientations politiques du Gouvernement. Actuellement ce prix est de 420 F CFA le Kg de riz. Le riz concerné est conditionné dans des sacs de 25 Kg et est vendu tel ou en vrac au détail.

Au niveau des femmes étuveuses, le prix du riz est fixé en fonction du prix d'achat du paddy, de la qualité physique du produit (propreté) et de l'offre de riz sur le marché. En réalité, sur la base de leurs estimations, les étuveuses essaient d'ajouter une marge. Cependant, ce mécanisme n'est efficace que si elles s'approvisionnent en paddy à moindre coût. Dans le cas contraire, elles produisent à perte. Dans les Collines en particulier, les étuveuses sont confrontées depuis dix mois, à une forte concurrence d'un type particulier du riz étuvé importé qui conduit à des méventes ou des bradages.

Pour ce qui est du riz importé, le prix est fixé en tenant compte du prix du riz sur le marché mondial et des différentes charges supportées. A ce niveau les prix pratiqués est fonction des prix proposé par les importateurs aux commerçants grossistes. Chaque acteur du circuit de commercialisation ajoute en plus des charges qu'il supporte une marge bénéficiaire. Le mécanisme est tellement structuré que pour un même riz, le prix est pratiquement le même au niveau de tous les détaillants d'une même région.

L'évolution des prix du riz importé et du riz local durant les années 2010 et 2011 est présentée dans le tableau 15 ci-dessous, sur les principaux marchés de riz du Bénin.

Tableau 15 : Evolution des prix du riz importé et du riz local

Marchés	Riz local (A)			Riz importé (B)			Ecart B-A		
	2010	2011	Moyenne	2010	2011	Moyenne	2010	2011	Moyen
Azovè	353		353	480		480	127	0	127
Banikoara	313	353	329	458	483	469	144	130	139
Bohicon	376	377	377	468	446	461	92	69	84
Dantokpa				522	510	518			
Djougou	398	384	394	479	446	468	80	62	74
Glazoué	246	245	246	453	463	456	208	218	211
Houndjro	370	450	406	422	425	424	52	-25	18
Kétou	347	358	351	485	483	485	139	125	134

Lokossa				544		544			
Malanville	353	349	352	450	470	457	97	121	105
Natitingou	338	374	350	489	528	502	151	154	152
Nikki	383	398	388	480	479	480	97	82	92
Ouando				473	444	459	473	444	459
Ouèssè	262	242	255	480	480	480	218	238	225
Parakou	345	342	344	478	491	483	133	149	138
Péhunco	366	362	365	469	500	479	103	138	115
Pobè	336		336	494	506	498	158	506	162
Tanguiéta	295	335	312	500	500	500	205	165	188

Source : ONASA (2011)

Ces prix montrent que sur la totalité des marchés concernés, le prix du riz importé est toujours supérieur à celui du riz local. En effet, la qualité physique du riz local étant inférieure à celle du riz importé, les acteurs de la commercialisation du riz local fixent le prix du riz local en tenant compte du prix du riz importé sur le marché ; bien entendu, d'autres facteurs entrent en jeu tels que la capacité de gonflement, le goût, le parfum.

Bien que le riz local soit de qualité nutritionnelle supérieure au riz importé (résultats d'une étude conduite en 2008, sur la qualité de quelques riz vendus au Bénin), le prix du riz local est fonction de celui du riz importé. Il faut signaler que le prix du riz est fixé en tenant principalement compte de sa propreté physique (taux de brisure, présence de cailloux, grosseur/longueur des grains).

4.5.6. Compétitivité du riz produit au Bénin

La problématique de la compétitivité du riz produit au Bénin par rapport au riz importé à fait l'objet de nombreuses études. Le Dr. ADEGBOLA a réalisé plusieurs études dans ce sens. L'une des plus récente (2011) est intitulée « étude de la compétitivité de la riziculture béninoise », conduite avec S. AKOHA. Cette étude a révélé que, quel que soit la fonction de la chaîne considérée (production, transformation et commercialisation), que tous les systèmes de rizicultures identifiés sont aussi bien financièrement qu'économiquement rentable dans les trois régions de l'étude à savoir le Nord, le Centre et le Sud du Bénin. Il en est de même pour la filière prise dans son ensemble.

Aussi, tous les systèmes ont un avantage comparatif dans la production de riz pour concurrencer le riz importé. Le riz produit localement présente donc beaucoup de caractéristiques pour concurrencer fortement les riz importés, sauf que les conditions et les soins ne sont pas actuellement réunis pour permettre une telle concurrence.

Malheureusement, pour diverses raisons, le riz local se vend moins bien face au riz importé. Les études ont révélé que cela est lié d'abord au prix du riz importé et à la qualité physique de celui-ci. En effet, le riz importé est plus propre que le riz local, ce qui est une caractéristique très recherchée par les consommateurs notamment urbains.

Différents critères interviennent dans le choix du riz à mettre sur le marché par les commerçants. Le tableau 16 fait le point des principaux critères.

Tableau 16 : Principaux critères de choix du riz par les commerçants

Critères de choix	Poids des critères
Goût du riz	30.77
Absence de corps étranger/son	3.85
Blancheur des grains	7.69
Gonflement	7.69
Arôme	3.85
Facilité de cuisson	15.38
Conservation après cuisson	3.85
Texture	3.85
Cohésion des grains après cuisson	7.69
Type d'emballage	7.69
Aspect de l'emballage/ quantité	7.69

Source : Enquête, 2014

Le tableau montre que le principal critère qui guide les commerçants dans le choix des riz à commercialiser sur le marché est le goût. Ce critère dépasse de loin tous les autres critères. Ainsi, plus les consommateurs apprécient un riz de par son goût, plus ce riz est mis sur le marché par les commerçants. Viennent ensuite la facilité de cuisson du riz et d'autres critères tels que la blancheur des grains, la capacité de gonflement, la cohésion des grains après cuisson, le type d'emballage du riz et l'aspect de l'emballage. Paradoxalement des critères comme l'absence de corps étrangers ou encore la texture des grains n'apparaissent pas comme des critères déterminant pour les commerçants.

Concernant plus spécifiquement les importateurs, trois principaux critères guident leur choix de riz : la disponibilité de quantité suffisante au niveau de leurs fournisseurs, les prix pratiqués en lien avec leur bénéfice unitaire et l'acceptation ou l'adoption d'un type de riz par les consommateurs.

4.5.7. Types d'informations recherchées et canaux de diffusion

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement et les acteurs privés, le riz produit localement est très peu connu des commerçants. Cela justifie entre autre, pourquoi ce riz est peu présent sur les marchés. Le tableau 17 présente les informations que les commerçants souhaitent avoir sur le riz local.

Tableau 17 : Informations recherchées sur le riz local par les commerçants

Types d'information	%
Prix des riz produits au Bénin	16.67
Comportement à la cuisson des riz produits au Bénin	11.11
Goût des riz produits au Bénin	11.11
Riz produits au Bénin	16.67
Circuits de distribution des riz produits au Bénin	27.78
Caractéristiques des riz produits au Bénin	16.67

Source : Enquête, 2014

L'analyse du tableau montre que la principale information recherchée par les commerçants, c'est de savoir le circuit de distribution des riz produits au Bénin afin de pouvoir s'approvisionner. Cela révèle donc bien que le riz local est peu connu et mériterait de bénéficier davantage de campagnes de promotion. A cet effet, différents canaux ont été proposés par les commerçants pour être informés. Il s'agit de la publicité à la radio et à la télévision, des campagnes de sensibilisation et d'information dans les marchés, organiser des visites de sites à l'intention des commerçants.

4.5.8. Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon commercialisation

Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la commercialisation du riz ont présentées dans le tableau 18 ci-dessous.

Tableau 18 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du maillon commercialisation

	Forces	Faiblesses
P A D D Y	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des producteurs pour la vente groupée du riz ▪ Appui de certaines ONG pour la commercialisation ▪ Efficacité des groupements de producteurs dans la recherche débouchée. ▪ Contractualisation de la production (en développement). 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faible organisation de la commercialisation (vente groupée) ○ Absence de mécanisme bien élaboré de commercialisation du paddy ○ Eloignement des marchés des sites de production ○ Absence d'informations fiables sur les opportunités d'affaires en matière d'investissement dans la filière riz ○ Nombre élevé de variétés en circulation et mélanges variétaux ○ Atomisation de l'offre de paddy ○ Prix de vente ne tenant souvent compte du coût de production ○ Inexistence d'un cadre de concertation de fixation du prix du paddy.
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande du riz au niveau national ✓ Existence de plusieurs unités de transformation qui fonctionnent en sous régime ✓ Possibilité d'exporter vers le Nigéria 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concurrence du riz importé. ➤ Riz japonais. ➤ Faible protection du marché intérieure du riz. ➤ Mauvais état des infrastructures de transport ➤ Réglementation des importations au Nigéria.
R I Z B L A	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forte demande en riz au Bénin et dans la sous région ▪ Intérêt des commerçants de riz importé pour le riz local ▪ Efforts de labellisation du riz produit localement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pas d'emballage approprié ○ Le riz local n'est pas présent dans les grandes villes ○ Le riz local n'est pas disponible en toute période de l'année ○ Faible qualité physique du riz local (taux de

N C O U E T U V E	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement de la production par quelques commerçants locaux ▪ Appuie de certaines ONG pour la commercialisation ▪ Etat naturel et nutritif du riz local ▪ Meilleures qualités organoleptique et nutritionnelle du riz local ▪ Prix de vente généralement plus accessible ▪ Existence d'un référentiel des normes sur le riz. 	<ul style="list-style-type: none"> brisure élevé, présence de corps étrangers) ○ Qualité su riz local non stable ○ Faible promotion du riz local ○ Faible disponibilité en riz étuvé ○ Qualité du riz commercialisé est sans norme (coloration, matières étrangères, etc.) ○ Tricherie des commerçants qui manipulent le riz produit au Bénin dans des emballages des marques de riz importé ○ Faible labellisation du riz local.
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande du riz au niveau national et international en forte croissance. ✓ Proximité du marché nigérian. ✓ Demande très fortes du riz étuvé par le Nigeria. ✓ Un marché international très perturbé et en forte hausse. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte concurrence du riz importé ➤ Riz don japonais. ➤ Faible protection du marché intérieure du riz ➤ Réglementation des importations du Nigéria ➤ Mauvais état des infrastructures de transport ➤ Les perturbations provoquées par les dons de riz et les actions sociales du Gouvernement (riz à 210 F CFA).

L'analyse FFOM montre clairement que la commercialisation du riz bénéficie de quelques forces mais présente aussi de nombreuses faiblesses qui ne permettent pas actuellement le développement de ce maillon, à moins que des efforts soient consentis pour saisir les différentes opportunités qui existent.

4.6. CONSOMMATION DU RIZ AU BENIN

4.6.1. Que retenir de la littérature existante ?

Il n'est point de doute que le riz devient d'année en année un aliment de base pour les populations aussi bien en milieu urbains qu'en milieu rural. Si dans les années 60, la consommation moyenne était de l'ordre de 3-4 Kg par habitant et par an, aujourd'hui, pour diverses raisons, cette consommation a beaucoup augmenté. Différents facteurs expliquent cet état de chose dont l'urbanisation, la facilité de préparation du riz, l'adaptation du riz à différentes recette culinaires etc.

Actuellement les études font état d'une consommation moyenne de 25 à 30 Kg par habitant et par an (SNDR, 2011). Cette consommation individuelle induit une consommation globale annuelle comprise entre 175 000 et 210 000 tonnes de riz par an. D'autres études réalisées par différentes institutions font état d'une consommation individuelle plus importante. Selon ABEL (2009), AfricaRice (ex ADRAO) estimerait que la consommation pourrait même atteindre 45,7 Kg par habitant et par an. Ces chiffres

montrent l'importance de plus en plus accrue de la consommation du riz.

Les populations consomment à la fois le riz importé et le riz local. Le riz local est principalement consommé dans les zones de production alors que le riz importé est plus consommé dans les villes.

En termes de préférence, si dans les zones de production de riz, on fait peu attention à la qualité du riz, qu'elle soit physique ou organoleptique, dans les villes, les consommateurs tiennent compte de la qualité du riz. Plusieurs critères interviennent dans le choix des consommateurs. L'étude réalisée en 2010 par ARINLOYE démontre que les principaux critères de choix du riz par les consommateurs sont le goût, la propreté (l'absence de corps étranger et de son), la blancheur des grains, la capacité de gonflement et l'arôme du riz.

La même étude a révélé qu'une analyse en fonction des types de villes montre que dans les villes principales, l'arôme est classé comme le quatrième critère devant la capacité de gonflement du riz. Dans les villes secondaires, l'arôme vient en sixième position derrière la facilité de cuisson du riz qui apparaît plus déterminant dans le choix des consommateurs.

Par contre, dans les communes rurales, la capacité de gonflement constitue le deuxième critère déterminant le choix des consommateurs après le goût. Viennent ensuite, la propreté du riz, la blancheur des grains, et la forme des grains. L'arôme ne vient qu'au neuvième rang derrière le taux de brisure et la cohésion des grains après cuisson.

4.6.2. Stratégies d'approvisionnement en riz

Toutes les personnes enquêtées, consomment régulièrement du riz. La fréquence moyenne de consommation de riz est de 13,3 fois par mois. Cette fréquence varie entre 4 et 20 fois par mois. 70% consomment le riz importé, contre 25% et 5% respectivement pour le riz local et les deux types de riz. 55% des enquêtés achètent le riz au kilo contre 45% qui l'achète dans des sacs de contenance variant entre 5 et 25 Kg. Le tableau 19 suivant présente les lieux d'achat de riz par les consommateurs.

Tableau 19 : Lieux d'approvisionnement en riz

Lieux d'achat	Nombre de réponse	%
Boutique	9	45
Super marché	1	5
Boutique ONASA	4	20
Marché local	2	10
Marché régional	4	20

Source : Enquête, 2014

Ces résultats montrent que les consommateurs s'approvisionnent en riz principalement au niveau des boutiques et du marché Dantokpa pour ce qui est du riz importé et des boutiques témoins de l'ONASA pour le riz local. Les raisons qui poussent les consommateurs à préférer ces lieux d'approvisionnement en riz, sont indiquées dans le tableau 20 ci-dessous.

Tableau 20 : Raisons de choix des lieux d'approvisionnement

Raisons	Nombre de réponse	%
Prix abordable	8	40
Proximité du lieu de vente	9	45
Prix abordables et proximité du lieu de vente	1	5
Autres	2	10

Source : Enquête, 2014

Les raisons avancées montrent que ce sont la proximité du lieu de vente et les prix abordables qui motivent les consommateurs à s'approvisionner en riz dans les lieux suscités.

4.6.3. Facteurs déterminant le choix des consommateurs

Le tableau 21 présente les critères déterminant le choix du riz par les consommateurs.

Tableau 21 : Critère de choix des types de riz des consommateurs

Critères	Nombre de réponse	%
Goût	13	65
Absence de corps étranger	10	50
Blancheur des grains	2	10
Gonflement	11	55
Arôme	5	25
Facilité de cuisson	11	55
Forme des grains	6	3
Taux de brisure	0	0
Conservation après cuisson	2	1
Texture	0	0
Cohésion des grains après cuisson	6	3
Type d'emballages	0	0
Aspect de l'emballage	1	5

Source : Enquête, 2014

Les résultats du tableau montrent que le goût est le premier facteur qui guide les consommateurs dans le choix du type de riz à consommé. Le goût est suivi par la capacité de gonflement du riz, la facilité de cuisson, l'absence de corps étrangers et enfin l'arôme. Les consommateurs ne tiendraient pas compte de certains critères tels la texture du riz, le taux de brisure ou encore le type d'emballage.

Ces résultats montrent principalement que le consommateur de riz tient d'abord compte :

- ⇒ Du goût du riz : le riz doit avoir très bon goût à la consommation ; si ce n'est le cas, ce riz risque de ne plus être consommé.
- ⇒ De la capacité de gonflement : le consommateur cherche un riz qui a bon goût mais qui gonfle assez lors de la cuisson.
- ⇒ De la facilité de cuisson : quelle que soit les qualités organoleptiques du riz, s'il n'est pas facile à cuire, il ne vaut pas la peine de l'acheter pour le consommer.

- ⇒ De l'absence de corps étrangers : un bon riz doit être également très propre. Il n'est pas question de consommer un riz qui contient assez de déchets.

4.6.4. Perception du riz local par les consommateurs

Les données de terrain révèlent que les consommateurs ne connaissent pas suffisamment le riz produit au Bénin. 35% des enquêtés ont pu citer des marques de riz produit au Bénin. Les marques les plus connues sont DELICE, Riz ONASA, RIVALOP et Riz NATI. Les consommateurs ont connu ces riz par les actions de promotion (foire, et publicité) et par le « bouche à oreille. » Si certains trouvent qu'ils en consomment régulièrement et que la qualité s'améliore d'année en année, d'autres pensent au contraire que le goût n'y est pas. En termes de propreté, le riz n'a pas une couleur blanche et on y trouve souvent des corps étrangers. C'est un riz dont le prix est abordable mais qui n'est pas disponible à tout moment. Le principal facteur qui pousserait les consommateurs à acheter ce riz est son prix relativement abordable.

Concernant les informations recherchées par les consommateurs, elles démontrent qu'ils connaissent très peu le riz local. Ils souhaiteraient non seulement pouvoir identifier très facilement ce riz sur le marché, identifier les lieux de vente et informer sur les caractéristiques et les qualités des riz produits au Bénin. En d'autres termes, les consommateurs souhaiteraient que la promotion du riz local soit faite pour faciliter sa visibilité et l'accès des consommateurs à ce riz.

Pour accéder à ces informations, les consommateurs souhaiteraient que les canaux suivants soient utilisés : les ventes promotionnelles, la publicité sur les médias (internet, radio, télévision, affiches), les crieurs publics.

Les consommateurs rencontrent des difficultés pour accéder au riz local. D'abord le riz n'est pas disponible en toute période (on note des ruptures fréquentes de stock). Ensuite, le riz n'est pas présent chez les commerçants habituels de riz (commerçants de riz importé). De même, les consommateurs doivent parcourir de longues distances avant de s'approvisionner en riz local, ce qui est aussi une difficulté complémentaire.

100% des enquêtés sont prêts à consommer le riz local mais à certaines conditions. Au nombre de ces conditions, les plus importantes sont : l'amélioration de la qualité, la disponibilité du riz, amélioration de la visibilité sur les marchés et vendu à un prix abordable. Ces consommateurs sont prêts à acheter le riz local à un prix maximum compris entre 300 et 500 FCFA le Kg. Ces consommateurs souhaiteraient que ce riz soit présenté dans des emballages en sac très attrayant comme c'est le cas pour le riz importé.

4.7. LIENS D'AFFAIRES ENTRE ACTEURS DE LA FILIÈRE RIZ AU BENIN

Les résultats du terrain démontrent qu'il existe très peu de liens d'affaires formels entre les acteurs économiques de la filière riz. La plupart des liens sont des liens à vue.

On note des liens assez formels au niveau des ESOP. Dans ces entreprises, le gérant de l'unité de transformation signe des contrats avec les groupements de producteurs pour son approvisionnement en paddy. En contre partie, il leur fournit des semences et met un technicien à disposition pour le suivi de la campagne. Ce mécanisme permet à la mini rizerie de garantir son approvisionnement en paddy et d'acheter le paddy de la qualité voulue et déjà mentionné dans le contrat d'achat. De même, cela sécurise les producteurs qui bénéficient d'un marché sur lequel ils peuvent commercialiser une quantité bien définie à l'avance, de leur production.

L'expérience des ESOP est tentée par la SONAPRA au travers des rizeries d'Etat. En plus des semences, la SONAPRA met également des engrais à disposition à crédit. Malheureusement, l'expérience n'a pas été intéressante car les impayés sont élevés. De même, il n'existait pas un dispositif de suivi de la campagne. Cet état de chose fait qu'actuellement ce sont uniquement quelques périmètres rizicoles du Nord du pays qui bénéficient de ce mécanisme.

Certaines mini rizeries comme la CAFROP entretiennent des liens contractuels peu solides avec les groupements de producteurs. Dans le cadre de ces relations, la mini rizerie met en relation les producteurs et les institutions financières (ACFB) pour bénéficier de crédit de campagne.

Quelques liens informels existent entre les femmes étuveuses de riz et certains producteurs. De part ces liens, les femmes font des avances de campagne aux producteurs et récupèrent ensuite du paddy. De même, les producteurs vendent le paddy à crédit aux femmes qui remboursent après étuvage, transformation et commercialisation du riz étuvé. Aucun de ces liens n'est écrit. C'est uniquement la confiance entre acteurs qui intervient et qui permet de fonctionner ainsi. Les étuveuses vendent généralement leur riz étuvé au comptant mais quelques unes livrent à crédit à leurs fidèles clientes.

Dans la plupart des autres situations, c'est simplement la loi de l'offre et de la demande qui domine. Les producteurs s'organisent comme ils peuvent pour vendre leur paddy et dans le même temps, les promoteurs d'unité de transformation et les femmes étuveuses s'organisent pour s'approvisionner. Face à cette situation, les premiers pensent que les débouchés n'existent pas alors que pour les seconds, c'est le paddy qui n'est pas disponible.

4.8. GENRE ET ENVIRONNEMENT AUTOUR DE LA FILIERE RIZ AU BENIN

4.8.1. Le genre dans la filière riz

La filière riz est une filière qui connaît une forte implication des hommes et des femmes ainsi que des jeunes. Comparativement à d'autres filières de production au Bénin, la présence des femmes dans cette filière est très prononcée. Elles sont aussi bien dans les activités de production, de transformation et de commercialisation. Dans les régions du centre et du nord, les femmes jouent un important rôle dans l'étuvage, la transformation et la commercialisation du riz. Au sud, elles interviennent dans le tri du riz usiné dans les mini rizeries. Dans le maillon commercialisation, elles sont majoritaires aussi bien dans la collecte et la vente du paddy que dans la commercialisation du produit fini. Une visite

dans les différents marchés des zones de production du riz démontre clairement la dominance des femmes dans ce maillon.

L'activité rizicole est donc une activité où les femmes sont assez présentes au niveau des différents maillons. Il est important de souligner qu'au niveau du maillon production, les femmes ne bénéficient pas toujours des meilleures parcelles. Les hommes préférant d'abord choisir les parcelles qui leur plaisent et aux femmes d'occuper les dernières qui sont souvent de moindre qualité.

4.8.2. La filière riz et les questions environnementales

Les questions environnementales ont une grande importance dans la filière riz. Ces questions se posent dans les maillons production et transformation.

Au niveau de la transformation, il s'agit de la gestion des balles vides de riz. Ces balles vides envahissent généralement les rizeries. Plusieurs utilisations ont été proposées, mais très peu sont véritablement mises en pratique. Ainsi avec les balles vides de riz, on pourrait produire des combustibles appelées briquettes. Des expériences en cours, à confirmer proposent l'utilisation des balles vides comme fertilisant dans la production de cultures comme le maïs.

Dans le maillon production, les questions environnementales se posent à deux niveaux : d'une part les effets ou impacts des aménagements de bas-fonds et d'autres part l'utilisation des intrants chimiques. La réalisation des aménagements conduit généralement à détruire les arbres et à modifier le lit naturel de l'eau. Ces deux situations peuvent avoir des répercussions très graves sur l'environnement si des études sérieuses ne sont conduites. Malheureusement dans la pratique, les études prennent en compte très peu les aspects environnementaux dans le cadre de la réalisation des aménagements.

Pour ce qui est des intrants, leur utilisation excessive pourrait conduire à la destruction des sols. Dans les périmètres comme le grand périmètre de Malanville les producteurs sont à huit sacs d'engrais par hectare, ce qui est énorme.

Ainsi donc, on note clairement que les questions environnementales sont importantes dans la filière riz mais ces questions ne sont traitées que sommairement. Il est utile de les aborder dans le fonds pour éviter des impacts négatifs dans le développement de la filière.

5. CONTRAINTES, DEFIS ET PROPOSITIONS D’ACTIONS

5.1. RAPPEL DE QUELQUES PRÉOCCUPATIONS DES ACTEURS

Ce chapitre présente les résultats des travaux réalisés dans le cadre des plateformes de dialogue public-privé. Ces travaux ont été réalisés par les acteurs de la filière et intéressent très bien le CCR-B. C’est pourquoi, il est rappelé ici les trois principales préoccupations soulevées par les acteurs ainsi que les solutions apportées. Nous estimons que le CCR-B pourrait soutenir ces travaux.

Tableau 22 : Préoccupations et solutions proposées par les acteurs des plateformes de dialogue

Préoccupations	Solutions des acteurs
Mécanisme de financement fonctionnel et adapté aux besoins des acteurs de la filière riz	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier des crédits à taux d’intérêt de moins de deux chiffres : Il s’agit de bonifier les taux d’intérêt des crédits destinés à l’agriculture. En France, par exemple, pour soutenir l’agriculture suite aux problèmes de la faim d’après la guerre, le mouvement des familles professionnelles a convaincu les gouvernements à accepter la formule suivante : « 5 ans - 5% ». ▪ Que l’Etat poursuive le soutien à l’assurance agricole afin que les exploitations et les exploitants soient assurés. Ce soutien pourrait être de nature financière, institutionnelle et organisationnelle. ▪ Développer et encourager l’agriculture contractuelle à tous les niveaux. ▪ Que l’Etat crée les conditions favorables aux acteurs privés afin qu’ils se positionnent au mieux sur les fonctions à caractère commercial et de production. Ce qui l’amènerait progressivement à se retirer de ses fonctions tout en se conformant à ses prérogatives conformément au PSRSA.
Réalisation de bons aménagements rizicoles avec maîtrise de l’eau aux fins de la production durable du riz	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarifier dorénavant le rôle de chaque acteur impliqué dans les questions d’aménagement et améliorer le fonctionnement des structures publiques chargées de la mise en œuvre des fonctions régaliennes de l’Etat ; ▪ Investir pour disposer d’un pôle de compétences nationales en matière d’aménagement hydro agricole ceci à travers : ▪ Un renforcement/formation des services de contrôle (Agence nationale, Cellule bas-fonds) en matériel de travail ; ▪ Mettre à niveau (recyclage) les bureaux d’étude et entreprises existant à travers des formations et séances d’informations conduites par l’agence d’aménagement ; ▪ Poursuivre la réalisation de nouveaux aménagements hydro agricoles qui respectent la maîtrise de l’eau ; ▪ Appuyer l’établissement des normes techniques d’aménagement par zone agro écologique homogène et

	<p>mise en place d'un système efficace de contrôle de leur application dans tous les programmes. L'Agence de Promotion des aménagements Hydro agricoles (APMA) sera mise à contribution ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruire la DPLR pour accompagner la constitution des groupements/comités d'usagers de l'eau disposant de la personnalité juridique pour gérer efficacement les aménagements ; ceci permettrait aux acteurs riz de mieux gérer les aménagements existants ; ▪ Soutenir et financer une étude nationale sur les prix de référence en matière d'aménagement hydro agricole ; ▪ Disposer des références nationales et les faire connaître aux acteurs : ▪ Elaborer à travers les structures du génie rural des documents sur les prix de référence des aménagements hydro-agricoles ; ▪ Vulgariser ces prix de références et les lois en vigueur sur les politiques foncières. Par exemple les articles de la loi N° 2013-01 du 14 août 2013 (sur les aspects liés aux bas-fonds) et la loi sur la décentralisation qui confère aux mairies des compétences pour la gestion des bas-fonds et cours d'eau.
<p>Accès des acteurs de la filière riz aux intrants spécifiques de qualité et bonne date</p>	<p>En ce qui concerne les engrais spécifiques, L'Etat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer à subventionner les engrais vivriers en mettant un accent particulier sur les engrais spécifiques riz afin de permettre aux producteurs d'être capables de les acheter; ▪ Accompagner davantage les OPA riz en matière de production de données statistiques fiables sur le riz et la centralisation des expressions des besoins potentiels en engrais des producteurs. Tout ceci peut se faire avec la contribution des CARDER ; ▪ Faciliter la construction des magasins de stockage de proximité : Créer le cadre favorable aux investisseurs qui désirent investir dans les infrastructures agricoles de stockage et de conservation en lien avec les mairies. <p>Abordant le sous-secteur des semences de bonne qualité, les acteurs riz suggèrent à l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'un accent soit davantage mis sur le contrôle en faisant respecter les procédures et démarche en ce qui concerne la certification des semences de qualité au Bénin ainsi que les délais de délivrance des certificats. Aussi, est-il important d'œuvrer à organiser des formations adéquates aux agents de la DPQC pour la certification et poursuivre les réformes en cours ; ▪ Accompagner davantage les OPA riz en matière de production de données statistiques fiables sur

	<p>l'expression des besoins potentiels en semences certifiées de qualité. Tout ceci peut se faire avec la contribution des CARDER et</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruire la DPLR pour accompagner la finalisation de la structuration des semenciers au plan national. <p>Concernant les équipements agricoles, il est demandé à l'Etat de</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Initier des politiques favorables à l'importation du matériel agricole ▪ Faire appliquer les textes en vigueur sur la détaxe du matériel agricole en veillant à l'application des textes en vigueur sur la détaxe à l'importation du matériel agricole et vulgarisant les textes en vigueur en la matière. ▪ Prendre des mesures incitatives en faveur des investisseurs en ▪ Facilitant l'installation des usines de montage des engins et équipements agricoles en particulier sur les équipements riz ; ▪ Rendant disponible des expertises en maintenance des équipements agricoles ou à défaut renforcer la capacité des artisans locaux dans le domaine; ▪ Mettant en place un mécanisme adapté et accessible à l'acquisition de l'équipement agricole. Il s'agit des lignes de crédit, de la sensibilisation et du conseil).Des possibilités pourront être prévues au niveau d'un des guichets.
--	--

Source : Argumentaire plateforme acteur filière riz

5.2. CONTRAINTES ACTUELLES DE LA FILIERE

Les principales contraintes actuelles de la filière riz au Bénin sont présentées dans le tableau 23, suivant les différents maillons.

Tableau 23 : Contraintes de la filière riz par maillon

Maillons	Contraintes
Intrants et équipements spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de centralisation des besoins des producteurs et inexistence de mécanismes efficace et durable de mise en place des intrants • Marginalisation des organisations de producteurs dans la mise en place des intrants • Absence d'intrants spécifiques pour le riz • Non maîtrise des besoins • Insuffisance de crédits adaptés à la campagne • Absence de dispositifs clairs de mise en place des intrants • Insuffisance d'intrants spécifiques • Très faible niveau de mécanisation des opérations culturales
Production	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des bas-fonds aménagés de bonne qualité • Difficultés d'accès aux intrants spécifiques

	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de la main-d'œuvre de plus en plus élevé • Insuffisance de crédits adaptés à la production du riz • Insuffisance de compétences techniques pour la réalisation des études technico-économiques (beaucoup de tâtonnements) • Rareté de la main-d'œuvre ou coût élevé de la main-d'œuvre • Faible degré de professionnalisation • Faible niveau d'organisation des producteurs • Multiplicité des variétés • Changements climatiques
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements de transformation peu adaptés • Coût élevé du paddy • Insuffisance de crédits adaptés aux acteurs de la transformation • Faible niveau de professionnalisation des acteurs
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Forte importation de riz par le Bénin • Méconnaissance du riz produit au Bénin • Faible qualité physique du riz produit au Bénin • Absence de marketing et de promotion du riz local
Autres contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau d'organisation des acteurs de la filière • Incompréhension autour de la structuration des OP suivant l'acte uniforme de l'OHADA

Source : Enquête, 2014

5.3. ENJEUX ET DEFIS ACTUELS DE LA FILIERE RIZ AU BENIN

Aujourd'hui les défis et enjeux de la filière riz se situent à plusieurs niveaux. De l'organisation des acteurs, aux renforcements de capacités en passant par les besoins en informations et la fourniture des services, les défis et enjeux sont immenses.

► Besoins en organisation des acteurs

En termes d'organisation, les acteurs souhaitent aller à une interprofession. Malheureusement, les conditions actuelles d'organisation et de structuration ne permettent pas la chose. En effet, seuls les producteurs sont organisés depuis le village jusqu'au niveau national en passant les communes et les régions. Au niveau de la production, les semenciers ne sont pas organisés. Les acteurs des maillons transformation et commercialisation ne sont pas du tout organisés même si une réflexion est amorcée du côté de la transformation pour la création d'une organisation des transformateurs. Les acteurs estiment que la mise en place d'une interprofession faciliterait les liens d'affaires au sein de la filière.

Aujourd'hui, la question de l'interprofession se pose de deux façons : d'une part les acteurs directs de la filière pourront-ils animer une interprofession riz qui ne sera pas une superstructure de trop ; et d'autre part, le regard du Gouvernement est-il favorable à la création et au développement de telles structures. Le débat est toujours d'actualité et il

revient aux acteurs de la filière de démontrer la pertinence d'une telle structure et leur capacité à la gérer.

► **Besoins de renforcement des capacités**

Les besoins en renforcement de capacités sont nombreux et se situent tout le long de la filière. Il y a d'abord les besoins en renforcement de capacités techniques (comment optimiser les résultats ou la productivité), les besoins en renforcement de capacités organisationnelles (comment bien se structurer), les besoins en renforcement de gestion, etc.

► **Besoins d'information**

Bien que la filière riz se structure de mieux en mieux, les acteurs ne sont pas toujours au parfum des informations en temps voulu. Le système de gestion de l'information de la filière riz mis en place par le CCR-B n'a pas pu être durable. Aujourd'hui, chaque acteur se débrouille comme il peut pour avoir des informations. D'une part les acteurs en amont comme les producteurs, n'ont pas les informations à temps sur les intrants, d'autre part, les acteurs en aval, n'ont pas les informations nécessaires pour s'organiser en conséquence.

Aussi, les commerçants et les consommateurs n'ont pas la bonne information sur le riz produit au Bénin. Ces derniers aimeraient disposer d'informations sur le riz local et sa reconnaissance. Ainsi, alors que chez les commerçants les informations recherchées ont rapport aux prix, au comportement dur riz à la cuisson, au goût et aux circuits de distribution, chez les consommateurs l'accent est mis sur les éléments d'identification du riz, les lieux de vente et les informations en rapport avec les caractéristiques et les qualités du riz.

► **Besoins en services**

Différents services sont souhaités par les acteurs. Il s'agit d'abord des services liés à l'approvisionnement en intrants (semences de qualités, engrais et herbicides), des services d'appui-conseil de proximité et des services liés d'une part à la commercialisation du paddy mais aussi à la commercialisation du riz transformé.

Il est temps maintenant de développer une vraie politique d'approvisionnement en intrants ; ce qui suppose une réelle implication des OP pour l'expression des besoins, un environnement favorable aux importateurs, et un dispositif concerté du mécanisme de recouvrement.

Les services d'appui-conseils sont encore indispensables. Il s'agira de renforcer le suivi des producteurs dans le respect du cahier des charges afin de garantir depuis les champs la qualité du produit.

Concernant spécifiquement le riz transformé, les services demandés ont rapport à la promotion de ce riz et les actions à mener pour une plus grande visibilité sur les marchés urbains. Il est aussi indispensable d'améliorer la qualité des emballages et de disposer d'une unité de fabrication des emballages au Bénin.

5.4. LA PROBLEMATIQUE DES INTRANTS

Le sursaut du Gouvernement et le soutien des partenaires techniques et financiers depuis la crise alimentaire de 2008 ont révélé que le développement de la filière riz nécessite l'utilisation d'intrants de qualité. Malheureusement, la filière souffre énormément sur ce point. En dehors des efforts qui sont faits au niveau des semences, très peu d'actions sont menées dans les autres actions. C'est ainsi que dans la filière riz, nous n'avons pas encore des engrais spécifiques. Jusqu'à présents ce sont les engrais coton et dans le meilleur des cas, les engrais vivriers qui sont utilisés. L'utilisation des herbicides n'est pas contrôlée. Dans ces conditions, les rendements espérés ne sont jamais atteints.

En dépit de l'indisponibilité des intrants spécifiques, il n'existe pas non plus de mécanismes efficaces de mise en place des intrants existants. L'expérience de la gratuité des semences certifiées a déjà démontré ses limites conduisant actuellement à une subvention partielle de l'Etat. De même, l'expérience de mise en place des engrais à crédit a été un fiasco ; ce qui a abouti toutes les institutions impliquées dans la mise en place des engrais à revoir leurs modalités d'intervention.

Bien que la filière riz fasse partie des filières prioritaires du PSRSA et que d'énormes investissements y soient consacrés, la question de l'approvisionnement des producteurs en intrants de bonne qualité reste toujours entière. Comment peut-on développer une filière si les rendements demeurent bas ? Les producteurs seront-ils toujours motivés à produire ? Le riz produit au Bénin pourra-t-il être compétitif par rapport au riz importé ?

Sans des intrants de bonnes qualités et disponibles à temps, le producteur ne peut avoir de bons résultats et toute la chaîne de résultats est compromise.

Par ailleurs, les opérateurs économiques privés s'intéressent très peu à la filière en termes de fourniture d'intrants. Cela s'explique par l'absence d'informations sur les besoins. En effet, comparativement à la filière coton, les besoins en intrants des producteurs de riz ne sont pas connus. D'une part, les organisations de producteurs ne jouent pas efficacement leur rôle en faisant remonter les besoins solvables, d'autre part, les structures d'encadrement de l'Etat n'accompagnent pas les organisations de producteurs à jouer ce rôle comme cela se fait dans la filière coton.

Il est indispensable que dans le cadre de ses activités de plaidoyer, le CCR-B, mobilise toutes les organisations des différents niveaux de son réseau afin que les données de production et par conséquent les besoins en intrants soient connus. Cela constituerait déjà un premier pas vers la résolution de ce problème qui handicape la production et ne permet pas d'optimiser les résultats.

5.5. QUELQUES PROPOSITIONS D' ACTIONS

5.5.1. Mécanismes durables et sécurisés d'approvisionnement en intrants et de commercialisation du paddy

Nous proposons ici différents mécanismes de mise en place des intrants ou de commercialisation du paddy ou encore un mécanisme unique d'approvisionnement en intrants et de commercialisation du paddy.

► Mécanismes d'approvisionnement en intrants

Les différents mécanismes supposent que le CCR-B fasse un travail en amont afin de définir avec beaucoup plus de précision les besoins en intrants des producteurs de riz. Ainsi, à la veille de la campagne et sachant que les besoins des producteurs membres des groupements sont recensés. Sur la base des besoins solvables centralisés au niveau du CCR-B, la commande en termes de volume sera faite via la SONAPRA ou la centrale d'achat des intrants.

✓ 1^{er} scénario : *Achat au comptant*

Le dispositif sera de telle sorte qu'aucune personne impliquée ne touche à l'argent. Chaque producteur ou groupement de producteurs mobilise ses fonds et les dépose dans une institution financière⁵ identifiée à cet effet. Un récépissé lui est remis en contrepartie du montant déposé. Avec le récépissé, le producteur ou le groupement de producteurs se rendra dans le magasin d'intrants pour déstocker.

Cette façon de faire évitera les situations fictives d'impayés qui se répètent de façon récurrente.

✓ 2^{ème} scénario : *Achat à crédit et remboursement en paddy*

Ici, les producteurs au travers de leurs groupements s'approvisionnent à crédit sur la base d'engagements écrits et signés de remboursement en paddy. Un suivi se fera par l'union communale rizicole et dès la récolte, les remboursements se feront au travers de paddy mobilisé. Au cas où un des membres d'un groupement sera défaillant, la caution solidaire interviendra et obligera les autres à s'organiser pour solder la dette.

► **Mécanismes de commercialisation groupée de paddy**

Deux propositions sont possibles.

✓ *Cas où il n'y a pas de crédit engrais*

L'Union Communale s'organise avec ses groupements. Ici il y a nécessité de disposer d'un animateur conseil qui se chargera de suivre les producteurs, leur apporter du conseil et à la récolte manager la collecte de sorte que le maximum de paddy disponible puisse converger vers le magasin de centralisation. Un fonds de roulement s'avère indispensable pour le paiement au comptant des producteurs. Certes, en fonction du degré de confiance entre responsable et membres, ce paiement peut se faire par acompte.

Cette option obligera l'URR en lien avec les UCR à contracter du crédit à très court terme auprès d'une IMF.

Le paddy mobilisé sera vendu au comptant aux unités de transformation (grande rizerie, rizeries privées et même les étuveuses).

✓ *Cas où il y a de crédit engrais*

Dans cette situation, les producteurs bénéficient de crédit en nature (engrais) pour mieux conduire leur exploitation. Ce crédit peut être mis en place soit par une rizerie partenaire ou l'Union Communale. A la récolte, le remboursement se fait en nature (paddy) à hauteur du crédit contracté.

NB: Les conditions de cession (prix, qualités) sont au préalable conclues par les deux parties.

⁵ Un effort sera fait pour choisir les institutions financières les plus proches des zones de production

Une partie du reste du paddy sera vendu à crédit à l'Union Communale ou à la rizerie avec pour condition de remboursement échelonné dans le temps en fonction des opportunités de marché.

Que ce soit dans l'un ou l'autre cas, la communication et la transparence devront être de primordiale.

► **Mécanisme d'approvisionnement en intrants et de vente groupée de paddy**

Il s'agit d'un mécanisme qui fait intervenir les organisations de producteurs, les promoteurs d'unités de transformation, les distributeurs d'intrants, les institutions financières avec un fonds de garantie si possible.

Le mécanisme se construit autour des unités de transformation. Chaque promoteur d'unité de transformation pourra bénéficier de crédit avec des conditions avantageuses au niveau des institutions financières. Les UCR centralisent les besoins en intrants des producteurs et les convergent vers le promoteur d'unité de transformation. Le promoteur d'unité de transformation acquiert les intrants et les mets en place suivant l'un des scénarii de mise en place des intrants présentés plus haut. Dans le même temps, le promoteur d'unité de transformation signe des contrats d'achat avec les UCR qui elles ont signé des contrats de vente avec les groupements de producteurs. à la récolte, les UCR centralisent le paddy et le livrent au promoteur d'unité de transformation.

5.5.2. Sujets de plaidoyer pour le CCCR-B

Au travers de cette étude d'état des lieux de la filière riz, différents sujets peuvent faire objet de plaidoyer de la part du CCR-B. Les plus importants sont présentés ci-dessous.

► **Implication des OP dans l'approvisionnement en paddy des rizeries d'Etat**

Il n'est pas concevable de continuer par assister à ce qui se passe depuis 2011 dans la filière riz. Les producteurs ont du paddy et ne parviennent pas à l'écouler, les grandes rizeries d'Etat cherchent à s'approvisionner en paddy et n'y parviennent pas. L'offre et la demande de paddy sont là et ne se rencontrent pas. Le CCR-B devra définir les stratégies avec sa base pour assurer l'approvisionnement en paddy des rizeries, car cela ne peut continuer ainsi.

► **Promotion des aménagements durables**

A la suite de la crise alimentaire mondiale de 2008, des centaines d'hectares de bas-fonds ont été aménagés au Bénin pour la production de riz. Dans la majorité des cas, ces aménagements ont été des aménagements dits sommaires. Il s'agit en l'occurrence de labour suivi de la confection de diguettes. Ce sont des aménagements non durables qui obligent le producteur à reprendre presque l'entièreté des travaux en début de chaque campagne. Ces types d'aménagement ne permettent pas de produire plusieurs saisons dans l'année. Mieux, ces aménagements ne résistent pas aux intempéries et sont souvent emportées par les pluies. De ce fait, ils ne permettent pas de mener l'activité rizicole de façon durable.

Il est indispensable à notre avis, que le CCR-B oriente ses actions de plaidoyer dans ce sens pour permettre aux producteurs de disposer de véritables périmètres rizicoles, comme c'est le cas à Malanville, Covè ou encore Dévé.

► **Mise en place d'un mécanisme d'accès aux intrants spécifiques**

Aujourd'hui, il est certain que les intrants sont d'une importance indéniable dans la production de riz au Bénin. En effet, ils permettent une amélioration considérable des rendements. Malheureusement, il n'existe pas encore au Bénin, un dispositif ou des mécanismes sécurisés d'approvisionnement en intrants. Ce qui se fait actuellement sur le terrain n'est pas sécurisé et entraîne assez d'impayés. De même, les engrais qui sont actuellement utilisés pour la production du riz ne sont pas des engrais spécifiques riz. Nous pensons que le CCR-B doit œuvrer pour la définition et l'opérationnalisation d'un mécanisme de mise en place des intrants spécifiques riz au Bénin.

► **Structuration des OP riz et acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives**

Depuis Mai 2013, des structures d'Etat s'acharnent sur les organisations de producteurs afin qu'elles se conforment à l'acte uniforme de l'OHADA. On assiste sur le terrain à une certaine crainte ou méfiances des producteurs de cet acte. Cet état de chose est le fruit d'une mauvaise lecture de l'acte uniforme par certaines structures publiques. Nous estimons que le CCR-B doit faire un travail dans ce sens. D'une part, le CCR-B doit s'approprier le texte, sensibiliser les producteurs à la base et d'autre part, échanger avec les autorités sur les contours encore flous de cet acte. Par exemple, on ne sait pas encore au Bénin, qu'elle institution sera la tutelle des coopératives à mettre en place. De même, l'acte uniforme ne dit pas que toutes les organisations de producteurs doivent être des coopératives ou des sociétés coopératives. L'acte dit tout simplement que les coopératives ou sociétés coopératives doivent se conformer à ce nouveau texte et que les anciens textes qui régissaient les coopératives au Bénin ne sont plus applicables.

► **Régulation des importations de riz au Bénin**

Il n'est aucun doute que le riz importé a un effet néfaste sur la production nationale de riz même s'il permet de compenser le gap. Actuellement au Bénin, le mécanisme des importations de riz n'est pas du tout favorable au développement de la riziculture locale. On importe au Bénin du riz plus qu'il n'en faut et cette importation se fait à tout moment. Il serait intéressant de penser à importer du riz au moment où on est persuadé que les stocks nationaux s'épuisent, autrement dit permettre la commercialisation du riz importé une fois que le riz produit localement a été commercialisé. De ce fait des périodes pourraient être définies pour les importations, de même que les volumes à importer par an et par importateur.

► **Mise en place d'un fonds de garantie pour le financement des activités rizicoles**

Toutes les initiatives de développement de la filière riz au Bénin sont limitées par l'insuffisance de fonds de roulement ou de fonds d'investissements au niveau des acteurs directs. Que ce soient les producteurs, les commerçants, les transformateurs ou les distributeurs, ils souffrent énormément du manque de fonds dans leurs activités. L'existence d'un fonds de garantie faciliterait l'accès des acteurs économiques aux crédits et permettra le bon déroulement de leurs activités.

► **Mise en œuvre de la SNDR**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSRSA, une stratégie nationale pour le développement de la riziculture au Bénin (SNDR) a été élaborée. Cette stratégie vise la

production de 385 000 tonnes de riz blanc, soit plus de 600 000 tonnes de paddy dès 2015. Il est important pour le CCR-B, s'il veut réellement joué son rôle d'acteur incontournable de la filière riz de réactiver ce dossier et de comprendre comment la SNDR est mise en œuvre. Quelles sont les relations qui existent entre les axes d'intervention contenues dans la SNDR et les différentes actions actuellement en cours dans la filière riz ? Ces actions permettront-elles d'atteindre les résultats prévus ? Si non que faire dès maintenant ? C'est pourquoi, il est important d'orienter également le plaidoyer dans ce sens.

5.5.3. Domaines encore peu fournis d'informations

Certains domaines relatifs à la filière riz sont encore peu fournis en informations, autrement dit, il n'y a pas assez d'informations disponibles dans ces domaines. Quelques un de ces domaines ont été recensés et sont présentés ci-dessous.

- Etat des lieux des aménagements de bas-fonds : Par cette étude, il s'agit de mettre à disposition des acteurs de la filière et des Gouvernants, des informations fiables sur les superficies réelles de bas-fonds aménagés et qui sont exploités. Plusieurs projets et programmes ont réalisé des aménagements de bas-fonds mais quel est l'état actuel de ces bas-fonds et leur niveau d'utilisation.
- Financement des activités rizicoles : Il s'agit de faire une étude afin de voir les financements auxquels les acteurs de la filière riz ont actuellement accès et quels sont les financements qui sont adaptés aux activités rizicoles.
- Statistiques sur la filière riz : Aujourd'hui, la question des statistiques mine la filière riz. Il n'est pas possible de fournir des statistiques fiables sur la production.
- Relation entre production de paddy et les capacités des unités de transformation : Avec les différents projets de développement, la production est appuyée et des unités de transformation sont installées sans qu'on ne sache sur quelle base. Il est important maintenant de réaliser une étude entre l'évolution de la production et les capacités ou performances des unités de transformation. Il ne serait pas bien d'installer des unités alors qu'elles ne pourraient pas disposer de paddy à transformer.
- Exportations réelles de riz vers le Nigéria et d'autres pays de la sous-région : Pour d'aucuns, la production du Bénin est surestimée car les chiffres qui sont avancés par les structures publiques semblent trop élevés par rapport à la réalité. Leur point de vue est basé sur l'insuffisance de paddy en général pour les unités de transformation. Les exportations vers les pays de la sous-région en l'occurrence le Nigéria expliqueraient cet état de chose. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser une étude approfondie afin d'avoir des chiffres réels sur la production et les exportations de paddy et de riz transformé.
- Capacités des OP à développer des services économiques et d'appui-conseil techniques : La question de l'autonomie financière des OP préoccupe généralement les acteurs des différentes filières de production agricole. L'accent est souvent mis sur le développement des services économiques pour la mobilisation de ressources financières propres. Malheureusement, peu d'informations sont disponibles sur les capacités et les compétences à rendre de

tels services. Malgré toutes les initiatives qui sont prises pour accompagner les OP dans ce sens, les résultats sont souvent en-dessous des attentes.

6. CONCLUSION ET SUGGESTIONS

Cette étude révèle que depuis la crise alimentaire de 2008, de nombreux efforts ont été consentis pour le développement de la filière riz au Bénin. Ces efforts ont permis de booster la production du riz de manière considérable. Ils ont permis l'amélioration des rendements, l'augmentation des superficies et de la production, l'amélioration de la qualité du riz produit et surtout la prise de conscience générale que le riz pourrait constituer une culture d'avenir pour le Bénin.

Les nombreuses études réalisées ont abordé différents aspects de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la consommation du riz au Bénin. D'importantes informations sont fournies par ces études mais pour une organisation comme le CCR-B qui œuvre pour le développement de la filière riz, il est important de conduire d'autres études pour apporter plus d'informations sur les aspects suivants :

- Superficies totales des bas-fonds aménagés et régulièrement exploités ;
- Les actifs rizicoles, en l'occurrence le nombre de producteurs et de ménages rizicoles ;
- La qualité des intrants utilisés dans la production du riz ;
- La performance des rizeries d'Etat : quel bilan après trois exercices d'exploitation ;
- Le dispositif d'appui-conseil aux riziculteurs ;
- Le potentiel réel des unités de transformation et leur capacité opérationnelle.

Concernant spécifiquement la commercialisation du riz, différentes contraintes ne permettent pas aujourd'hui au riz local d'être assez compétitif sur les marchés, en l'occurrence les marchés urbains. Au nombre de ces contraintes, les plus importantes sont :

- L'atomisation de l'offre de paddy et de riz transformé ;
- La méconnaissance de la demande de paddy et de riz transformé ;
- L'inorganisation de la commercialisation du paddy et du riz transformé ;
- La forte méfiance des producteurs et leurs organisations, ce qui ne facilite pas la définition et la mise en pratique de dispositif de vente groupée du paddy ;
- L'inexistence de fonds de roulement, ce qui constitue un facteur limitant de l'approvisionnement des rizeries à temps.

La réussite de la commercialisation du riz passe par la résolution des différentes contraintes citées ci-dessus. C'est pourquoi, les acteurs rencontrés ont énuméré plusieurs défis à relever dont :

- ⇒ La communication sur le riz produit au Bénin ;
- ⇒ L'exonération du riz produit au Bénin de taxes et autres impôts ;
- ⇒ La taxation du riz importé par le relèvement du TEC riz ;
- ⇒ L'amélioration de la qualité du riz produit localement ;
- ⇒ Le développement d'une bonne politique de distribution afin de rendre ce riz accessible partout.

Enfin, une production durable de riz au Bénin repose sur différents éléments dont l'aménagement des bas-fonds, l'organisation et la professionnalisation des acteurs par maillon de la filière, l'approvisionnement en intrants, la définition et l'opérationnalisation de mécanisme de commercialisation du paddy, la mise en place et l'animation de mécanismes d'information des acteurs, la promotion du riz produit au Bénin, etc.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABEL G-J. (2009), Etude sur le développement des filières riz et maraîchage au Bénin. CTB ; 77 p.
- ABIASSI E. et D. ECLOU (2006), Etude sur les instruments de régulation des importations commerciales de riz au Bénin. Rapport final, CCR-B, FUPRO ; 84 p.
- ADEGBOLA P. et S. AKOHA (2011), Etude de la compétitivité de la riziculture béninoise. Rapport- final, PRESAO ; 41 p.
- ARINLOYE D. (2010), Facteurs déterminant le choix des consommateurs de riz du Bénin. Rapport final, PAFIRIZ ; 100 p.
- CCR-B (2012), Rapport technique d'activités, Mai 2009 – Avril 2012. Secrétariat Permanent ; 43 p.
- Cosinus Conseil (2013), Programme régional riz. Document synthèse ; 31 p.
- COTEF Sarl (2013), Plan de développement de la filière riz dans les départements du Mono et du Couffo. Document final ; 136 p.
- DOSSOUHOUI F. (2010), Aperçu sur la filière riz au Bénin. Document de travail ; Gembloux ; 39 p.
- HOUNHOUGAN J. (), Qualité de quelques types de riz vendus au Bénin. Rapport d'expertise ; CCR-B ; 23 p.
- KONNON D. (2012), Plan stratégique 2013-2017 du CRR-Mono Couffo ; 42 p.
- LARES (2011), Composition du prix du riz importé et local au Bénin. Note de synthèse, CCR-B, Bohicon ; 10 p.
- LARES (2011), Composition du prix du riz importé et local au Bénin. Rapport final, CCR-B, Bohicon ; 84 p.
- LARES (2012), Opportunités du marché nigérian pour les produits agricoles, agroalimentaires et animaux du Bénin : analyse documentaire. Cotonou ; 61 p.
- MAEP (2011), Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture au Bénin (SNDR). Rapport final ; 26 p.
- MAEP (2011), Stratégie de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Bénin ; 107 p.
- ONIBON P. et Al, (2011), Plan d'action de la filière riz dans l'Atacora et la Donga. Rapport définitif ; 107 p.
- SOULE B. (2013), Note de plaidoyer pour l'implication des organisations de producteurs dans la commercialisation primaire du paddy au Bénin. Version provisoire, CCR-B ; 10 p.
- SOHINTO D. et M. AÏNA (2012), Analyse de la rentabilité économique de la chaîne de valeur ajoutée riz. ProAgri ; 60 p.
- SOULE G. et S. GANSARI (2010), La dynamique des échanges régionaux des céréales en Afrique de l'Ouest. Rapport final ; 111 p.
- TOSSOU R. (2011), Etude de capitalisation des expériences positives autour des exploitations familiales : Cas du projet expérimental sur le commerce équitable dans la filière riz dans les Collines au Bénin. Rapport d'étude ; 31 p.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Personnes enquêtées et leurs contacts

N°	Nom et prénom	Structures	Localités	Contacts
01	AVOCE Jules	ESOP Dangbo	Dangbo	97465992
02	NEGUI Anselme	CAFROP	Adjouhoun	96240332
03	HOUANSOU Emile	URIZOP	Dangbo	94836128
04	BOGNON Barthélémy	URIZOP	Dangbo	97222238
05	AHOTON Clément	URIZOP	Dangbo	-
06	ESSE Rosaline	Etuveuse	Glazoué	66852695
07	SOSSA Pauline	Etuveuse	Glazoué	94041088
08	ABLOU Blandine	Etuveuse	Glazoué	94041088
09	TOSSA Geneviève	Etuveuse	Glazoué	95841973
10	BACHO Léontine	UNIRIZ-C	Glazoué	94762473
11	ETEKPO Faustin	UNIRIZ-C	Glazoué	95357789
12	ATOMABE Faustin	UNIRIZ-C	Glazoué	95902842
13	IDOSSA Victor	UNIRIZ-C	Glazoué	95763599
14	BOSSOU AROUNA	URPR-BA	Malanville	97295864
15	OGOLAMI Sébastien	Rizerie Glazoué	Glazoué	95966101
16	GOUMBI Sina	Rizerie Malanville	Malanville	94014741
17	KOUMBA Salamatou	Etuveuse	Malanville	-
18	KOGARI Djamilá	Etuveuse	Malanville	-
19	AOUDOU Rékia	Etuveuse	Malanville	-
20	BAKO Awa	Etuveuse	Malanville	-
21	DJIBRIL Biba	Etuveuse	Gogounou	93619752
22	DAFIA Gnaki	Etuveuse	Gogounou	67385446
23	ADAMOU Awa	Etuveuse	Gogounou	67385448
24	YACOUBOU Adjara	Etuveuse	Gogounou	-
25	KOUTON Marie	Consommateur	Cotonou	97724673
26	GNIMANSSOUN Eugénie	Consommateur	Cotonou	-
27	NOUEGNO Irène	Consommateur	Cotonou	-
28	LOKOSSOU Yvonne	Consommateur	Cotonou	-

29	BOLAGO Joël	Consommateur	Abomey-Calavi	94248623
30	HEGUENON Louise	Consommateur	Cotonou	98721072
31	BEHANZIN Ferdinand	Consommateur	Cotonou	
32	AMANDE Claudia	Consommateur	Cotonou	
33	YESSOU Amandine	Consommateur	Abomey-Calavi	
34	HOUSSOU Catherine	Consommateur	Cotonou	
35	ALLAVO EUDES	Consommateur	Abomey-Calavi	65145967
36	LOKOSSOU Flora	Consommateur	Abomey-Calavi	97905913
37	SOSSOU Edouard	Consommateur	Abomey-Calavi	95693763
38	CHIMON CLAUDIA	Consommateur	Cotonou	68646664
39	AITONNANBOUA Rolando	Consommateur	Abomey-Calavi	96892124
40	SESSOU Imelda	Consommateur	Abomey-Calavi	
41	BIAOU Ernestine	Consommateur	Cotonou	95631582
42	AHOUESSO JOSIAS	Consommateur	Cotonou	95841581
43	DOSSOU-YOVO Laetitia	Consommateur	Cotonou	
44	HOUNZANDJI Solange	Consommateur	Cotonou	66146373
45	ASSONGBA Jacqueline	Commerçant	Cotonou	96566942
46	YEHOUESSI Jean-Claude	Commerçant	Abomey-Calavi	61095961
47	FAYOMI Raoul	Commerçant	Cotonou	97728821
48	Mme CODO Geneviève	Commerçant	Abomey-Calavi	94248623
49	Maman Cyr	Commerçant	Abomey-Calavi	95631582
50	KPATENON Anastasie	Commerçant	Cotonou	95459736
51	GBEZIN Félix	Commerçant	Abomey-Calavi	97893915
52	DJOSSOU Simone	Commerçant	Cotonou	96459443

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LE CCR-B

1. Quels sont vos objectifs, mission et vision ?
2. Pensez-vous que vous disposez des moyens nécessaires pour les réaliser ?
3. Quelle est votre stratégie d'intervention ?
4. Quels ont vos forts – faiblesses – opportunités et menaces ?
5. Quelles sont vos principales réalisations de ces dernières années ?
6. Quels sont vos principaux chantiers pour le futur ?
7. Pourquoi voulez-vous devenir un acteur incontournable dans la filière riz ?
8. Pensez-vous que vous disposez des moyens (logistique, financier, humains, etc) nécessaires pour jouer le rôle que vous voulez ?
9. Quelles sont les stratégies que vous développez pour mobiliser des ressources ?
10. Quels sont vos principaux partenaires techniques et financiers ? Quelles relations entretenez-vous avec eux ? Sur quelle base vous collaborez ?
11. Quels sont les cadres de concertation ou d'échanges dans lesquels vous avez la possibilité d'influer les décisions politiques en faveur de la filière riz ? Quels rôles jouez-vous réellement dans ces cadres ?
12. Pensez-vous que les Gouvernants tiennent compte de votre point de vue dans les prises de décision ? Expliquez votre réponse.
13. Quels sont selon vous les chantiers les plus importants sur lesquels il faut agir pour le développement de la filière riz ? Expliquez vos réponses.
14. Quelles sont les actions que vous voulez entreprendre pour devenir un acteur incontournable de la filière riz au Bénin ?

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES URR

1. Pouvez-vous nous parler de la mission et des objectifs du CCR-B ?
2. Quelles relations existent-ils entre le CCR-B et votre union régionale ou votre union communale ?
3. Quel bilan faites-vous du travail abattu ces dernières années par le CCR-B ?
4. Quelles sont les principales actions menées par le CCR-B ces dernières années dans le domaine du plaidoyer ?
5. Pensez-vous que le CCR-B joue bien son rôle ? Pourquoi ?
6. Quels autres rôles vous vous attendez que le CCR-B joue ?
7. Pour vous, quels doivent être les principaux chantiers du CCR-B dans le domaine du plaidoyer, pour les années à venir ?

8. Que pensez-vous de la commercialisation du riz au Bénin : paddy et riz transformé ?
9. Quels sont les chantiers sur lesquels, vous pensez que les OP et en l'occurrence le CCR-B peuvent agir pour permettre le développement de la commercialisation du riz ?
10. Quelles sont les actions que les OP et en l'occurrence le CCR-B peuvent faire pour permettre le développement du maillon commercialisation ?

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES TRANSFORMATEURS

I. IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

1.1 Date :

.....

1.2 Localité :

.....

1.3 Noms et prénoms :

.....

1.4 Sexe M F

1.5 Qualité :

.....

1.6 Contact téléphonique :.....

.....

II- TYPE DE TRANSFORMATEUR ET CAPACITE DE TRANSFORMATION

2.1 Quelle est votre capacité théorique de transformation ?

2.2 Quelle est votre capacité réelle de transformation ?

.....

2.3 Pourquoi n'atteignez-vous pas votre capacité théorique de transformation ?

.....

.....

2.4 Comment vous vous approvisionnez en riz paddy à transformer ?

.....

.....

2.5 Comment le prix du paddy est fixé lors de l'achat ? Quels sont les acteurs qui y participent ?

.....

.....

2.6 Quel est votre avis sur les prix actuels du paddy et la manière dont il est fixé ?

.....

.....

2.7 Indiquer vos volumes de riz transformé ?

Formes de riz produits	Quantité produite (tonne) par		
	Mois	Trimestre	An
Riz blanc long grain			

Riz blanc cassé			
Riz étuvé			
Autres			

III- EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

3.1 De quels équipements disposez-vous ?

Equipements	Nombre	Années d'acquisition	Etat actuel

3.2 De quelles infrastructures disposez-vous ?

Types d'infrastructures	Nombre	Années de réalisation	Etat actuel

3.3 Quelles appréciations faites-vous de vos équipements et infrastructures ?

.....

3.4 Pensez-vous que les équipements et infrastructures dont vous disposez vous permettent de travailler de façon efficace ?

.....

IV- FORMES DE PRODUITS COMMERCIALISES ET MARCHES DE VENTE

4.1 Riz et marchés

Types de riz		Qualité du riz vendu	Marchés d'écoulement	Quantité vendue	Prix pratiqué par marché/tonne
Riz emballé	Riz blanc long grain				
	Riz blanc cassé				
	Riz étuvé				
	Autres				
	Riz blanc				

Riz en vrac	long grain				
	Riz blanc cassé				
	Riz étuvé				
	Autres				

4.2 Comment fixez-vous les prix du riz transformé ? Qui y participe ?

.....

4.3 Utilisez-vous des emballages spécifiques pour votre riz ? Oui Non

Si oui quel type d'emballage utilisez-vous et pourquoi ?

.....

Comment vous vous approvisionnez en emballages ?

.....

Si non, pourquoi vous n'utilisez pas des emballages?

.....

V- LIENS D’AFFAIRES ET AUTRES

5.1 Appartenez-vous à une organisation du riz ? Oui non

Si oui laquelle ?

Pour quelles raisons ?

.....

Si non pour quelle(s) raison(s) ?

.....

5.2 Quelles sont les activités de l'organisation ?

.....

5.3 Qu'est ce qu'elle vous apporte ?

.....

5.4 Bénéficiez-vous d'appuis ou soutien? Oui non

Si oui, de qui et de quelles structures?

.....
.....

5.5 Quels sont vos liens d'affaires avec les autres acteurs de la chaîne de production ?

PRODUCTEURS (précisez ici les différents types de relations contractuelles pour l'approvisionnement en paddy)

.....
.....

TRANSFORMATEURS

.....
.....

COMMERÇANTS (précisez ici les différents types de relations contractuelles pour l'approvisionnement en paddy)

.....
.....

CONSOMMATEURS

.....
.....

STRUCTURES D'APPUI (CARDER, IMF, ONG, projets et programmes de développement, Etc...)

.....
.....

5.6 Autres type de rapports ou liens à préciser

.....
.....

5.7 Pensez-vous que les liens d'affaires entre acteurs pourraient s'améliorer ? Dans quels domaines ?

VI- FORCES, FAIBLESSES, CONTRAINTES ET OPPORTUNITES DE LA TRANSFORMATION

6.1 Quelles sont difficultés que vous rencontrez dans la transformation du riz ?

.....
.....

6.2 Quelles solutions proposez-vous aux difficultés?

.....
.....

6.3 Quelles sont selon vous, les principales contraintes que rencontre le maillon de la transformation ?

.....
.....

6.5 Le maillon de la transformation présente-t-il des forces ?

.....
.....

6.6 Le maillon de la transformation présente-t-il des opportunités ?

.....
.....

6.7 Autres commentaires ?

.....
.....

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES COMMERÇANTS

I - IDENTIFICATION

1.1 Date :.....

1.2 Localité :
.....

1.3 Personnes rencontrées (Noms et prénoms).....

1.4 Sexe : M F

1.5 Structures :
.....

1.6 Qualité / Responsabilité :
.....

1.7 Contact téléphonique :.....
.....

II - TYPE DE COMMERÇANT :

Grossiste Semi-grossiste Détaillant

Importateur Exportateur

III - EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES UTILISES

3.1 De quels équipements disposés vous pour la commercialisation de vos produits ?

Types d'équipements	Années d'acquisition	Etats actuels

3.2 De quelles infrastructures disposez-vous pour le stockage de vos produits ?

Types d'infrastructures (boutiques, magasins, etc)	Capacités	Propriété

IV- PRODUITS COMMERCIALISES, ACTEURS IMPLIQUES ET PRIX

4.1 Circuit d'approvisionnement ?

Types de riz		Origine du riz (local/importé)	Lieu d'approvisionnement	Fournisseurs	Quantité	Prix d'achat par tonne
Riz emballé	Riz blanc long grain					
	Riz blanc cassé					
	Riz étuvé					
	Autres					
Riz en vrac	Riz blanc long grain					
	Riz blanc cassé					
	Riz étuvé					
	Autres					

4.2 Circuit de distribution du riz

Types de riz		Origine du riz (local/importé)	Marchés d'écoulement	Types de clients	Quantité vendue par mois	Prix de vente par tonne
Riz emballé	Riz blanc long grain					
	Riz blanc cassé					
	Riz étuvé					
	Autres					
Riz en vrac	Riz blanc long grain					
	Riz blanc cassé					
	Riz étuvé					

	Autres					
--	--------	--	--	--	--	--

4.3 Quels sont les autres acteurs intervenant dans la commercialisation des différents types de riz (transporteurs spécifiques, structures d'analyse ou de contrôle, etc.)

.....

4.4 Comment fixez-vous le prix de vente du riz local?

.....

4.5 Comment fixez-vous le prix de vente du riz importé?

.....

4.6 Connaissez-vous les riz produits au Bénin ? Oui Non

Si oui, citer quelques marques de riz local ?

.....

4.7 Comment les avez-vous connus ?

.....

4.8 Que savez-vous à propos de ces riz ?

Riz local connu	Informations reçues

4.9 Quelles informations aimeriez-vous avoir à propos des riz produits au Bénin

.....

4.10 Comment souhaitez-vous recevoir ces informations ?

.....

4.11 Vos clients ont-ils des difficultés à venir acheter chez vous ? Oui Non

Si oui lesquels ?

.....

4.12 Comment faites-vous pour les satisfaire ?

.....
.....
4.13 Qu'est ce qu'ils attendent de vous ?

.....
.....
4.14 Quelles utilisations en font-ils?

.....
.....
4.15 S'ils revendent, à qui ?

.....
.....
4.16 A quel prix et comment ?

V – FACTEURS DETERMINANT LE CHOIX DU TYPE DE RIZ COMMERCIALISE

A- Critères justifiant le choix du type de riz commercialisé

5.1 Pourquoi avez-vous choisi de vendre ? :

a- Le riz blanc local b- le riz étuvé c- le riz blanc importé d- le riz étuvé importé

Critères de choix	a	b	c	d
Goût du riz				
Absence de corps étranger/son				
Blancheur des grains				
Gonflement				
Arôme				
Facilité de cuisson				
Forme des grains				
Taux de brisure				
Conservation après cuisson				
Texture				
cohésion des grains après cuisson				
Type d'emballage				
Aspect de l'emballage/ quantité				

Autre (préciser)				
Autre (préciser)				

5.2 Acceptez-vous vendre le riz produit au Bénin ?

Oui Non

Si non pourquoi ?

.....

VI- DIFFICULTES LIEES A LA COMMERCIALISATION DU RIZ

6.1 Rencontrez- vous des difficultés par rapport à l’approvisionnement en riz local ?

Oui Non Si oui lesquelles ?

.....

6.2 Rencontrez- vous des difficultés par rapport à l’approvisionnement en riz importé ?

Oui Non , Si oui lesquelles ?

.....

6.3 Rencontrez-vous des difficultés en ce qui concerne la vente du riz local ?

Oui Non Si oui lesquelles ?

.....

6.4 Quelles sont les solutions que vous avez face à ces problèmes ?

.....

6.5 Avez-vous des difficultés en ce qui concerne la vente du riz importé ?

Oui Non , Si oui lesquelles ?

..... 6

6.6 Quelles sont les solutions que vous avez face à ces problèmes ?

.....

6.7 Entre le riz local et le riz importé, quel est celui que vous vendez le plus facilement ? Pourquoi ?

.....

6.8 Quelles sont vos attentes par rapport aux autres acteurs de la filière (producteurs et transformateurs)

.....
.....

6.9 Quelles sont les défis à relever pour développer la commercialisation du riz local ?

.....
.....

6.10 Quelles sont les forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la commercialisation du riz local ?

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

6.11 Autres commentaires

.....
.....

ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE AUPRES DES CONSOMMATEURS

1- IDENTIFICATION

1.1 Date :

.....

1.2 Localité :

.....

1.3 Noms et prénoms :

1.4 Sexe : M F

1.5 Contact téléphonique :.....

.....

II- FREQUENCE DE CONSOMMATION DU RIZ

2.1 Combien de fois consommez-vous du riz par mois ?

.....

2.2 Quel type de riz consommez-vous ? Local importé

2.3 Quelle qualité consommez-vous (parfumé, non parfumé, étuvé, blanc, cassé, long, etc.)?

.....
.....

2.4 Comment l'achetez-vous ? Au kilo en sac

Si au kilo, à combien

.....
.....

Si en sac, précisez la contenance et le prix

.....
.....

2.5 Où est ce que vous l'achetez ?

Boutique Super marché Boutique ONASA Marché local Marché régional

2.6 Pourquoi préférez-vous l'acheter à cet endroit ?

.....
.....

2.7 Négociez-vous le prix d'achat ? Oui non

Si oui, comment ?

.....

III – FACTEURS DETERMINANTS LE CHOIX DU TYPE DE RIZ CONSOMME

Critères déterminant le choix du type de riz consommé

Critères de choix	Types de riz		
Goût du riz			
Absence de corps étranger/son			
Blancheur des grains			
Gonflement			
Arôme			
Facilité de cuisson			
Forme des grains			
Taux de brisure			
Conservation après cuisson			
Texture			
cohésion des grains après cuisson			
Type d'emballage			
Aspect de l'emballage/ quantité			
Autres			
Autres			

IV- Niveau de connaissance sur le riz local

4.1 Connaissez- vous les riz produits au Bénin ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

.....

Citez quelques marques de riz produit au Bénin

.....

4.2 Comment les avez-vous connues ?

.....
.....

4.3 Quelles appréciations faites-vous des riz produits au Bénin ?

.....
.....

4.4 Quelles informations aimeriez-vous avoir à propos des riz produits au Bénin

.....
.....

4.5 Comment souhaitez-vous recevoir ces informations ?

.....
.....

4.6 Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pour vous approvisionner en riz local ?

.....
.....

4.7 Etes vous prêt à consommer le riz local ? Oui non

Si oui, quelles sont vos attentes ?

.....
..... Si
non, pourquoi ?

4.8 Quel prix maximum accepteriez-vous payer pour le kg de riz local ?

.....

4.9 Quels emballages souhaitez-vous pour le riz (nature, présentation, contenance, étiquette, etc.) ?

.....
.....

Autres commentaires

.....
.....